

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**PERCEPTION DES ENSEIGNANTS HAÏTIENS DE L'UTILISATION DU CHÂTIMENT
CORPOREL À L'ÉCOLE PRIMAIRE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
SADELYN LUCIEN**

MARS 2026

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Caroline Couture

Directrice de recherche

Jean-Yves Bégin

Codirecteur de recherche

Comité d'évaluation :

Estibaliz Jimenez

Évaluatrice

Caroline Couture

Évaluatrice

Jonathan Bluteau

Évaluateur

Sommaire

Le châtement corporel est une technique d'éducation courante dans de nombreuses cultures (Adigun et al., 2022; Douglas, 2006; Fakunmoju, 2020). En Haïti, cette forme de violence reste insidieuse, protéiforme et présente dans toutes les sphères de la société haïtienne, à l'école comme dans les familles (Jacques et Nelson, 2017). Malgré son interdiction légalement (Le Moniteur, 2001), le châtement corporel est utilisé dans divers contextes et épouse la forme de bastonnades, d'humiliations et de maltraitance dans les pratiques pédagogiques de l'école haïtienne (Jacques, 2021). Malgré des connaissances scientifiques alléguant des effets délétères du châtement corporel sur les élèves (Alsaif, 2015; Bar, 2011; Nakada, 2019), certains professionnels et des parents haïtiens pensent encore que ces pratiques contribuent au succès scolaire des élèves (Jacques, 2021).

Dans ce contexte, cette étude a pour objectifs de 1) décrire la perception des enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtement corporel à l'école primaire ; 2) explorer les liens entre le fait d'avoir été soi-même victime de châtements corporels et les perceptions envers leur utilisation à l'école et 3) identifier les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants qui l'utilisent. Une méthode de recherche quantitative, avec des données collectées à l'aide d'un questionnaire en ligne, a été utilisée auprès de 104 enseignants. Les données ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives et inférentielles. Les résultats suggèrent que la majorité des enseignants perçoivent le châtement corporel comme un moyen efficace pour amener les élèves à adopter des comportements désirés. Des analyses corrélationnelles ont montré une relation positive entre le fait d'avoir été victime de châtements corporels et la perception que leur utilisation favorise la motivation, la discipline et une prise de conscience chez les élèves. Le fait d'avoir été victime de châtements corporels est également corrélé positivement à la perception que son utilisation améliore la performance scolaire des élèves. Lorsque les enseignants utilisent le châtement corporel, les résultats mettent en lumière qu'ils visent à motiver les élèves, à créer un environnement propice aux apprentissages et à les contraindre d'effectuer le travail demandé. Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que la mise en place de

mécanismes d'accompagnement professionnel constituent des avenues prometteuses vers des pratiques disciplinaires plus respectueuses des droits des enfants.

Table des matières

Sommaire	iii
Listes des tableaux et des figures	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
Cadre de référence.....	5
Châtiment corporel.....	6
Définitions	6
Historique	7
Conséquences du châtiment corporel	11
Facteurs de risque associés au châtiment corporel	18
Normes culturelles et juridiques	18
Croyances	20
L'âge et le sexe	21
Théories de l'Action raisonnée et du comportement planifié.....	23
Objectifs de recherche.....	26
Pertinence sociale et scientifique.....	27
Stratégie de repérage des écrits.....	27
Caractéristiques des participants.....	30
Synthèse des méthodes utilisées	30
Caractéristiques des méthodes de collectes de données utilisées	31
Exploration des perceptions et attitudes des enseignants	32
Étude de la persistance des châtiments corporels, malgré l'interdiction légale.....	32
Perceptions de l'abolition du châtiment corporel	32
Interdiction et persistance du châtiment corporel.....	33
Justifications culturelles et intériorisation du châtiment corporel	33
Méthode.....	35
Devis de recherche.....	36
Participants	36

Procédure de recrutement	37
Analyses.....	39
Résultats	40
Appréciation des pratiques considérées comme du châtime ⁿ t corporel	41
Perceptions des enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtime ⁿ t corporel ..	44
Importance de recourir aux châtime ⁿ ts corporels.....	45
Utilité perçue de l'utilisation des châtime ⁿ ts corporels.....	46
Impact perçue sur la motivation	47
Impact perçue sur la discipline	47
Réactions perçues chez les élèves.....	48
Conséquences perçues chez les élèves	49
Résultats sur les liens entre le vécu et les perceptions de l'utilisation du châtime ⁿ t corporel	51
Résultats sur les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants.....	52
Contextes perçus comme justifiant le recours au châtime ⁿ t corporel	52
Objectifs pédagogiques poursuivis	52
Influence des variables sociodémographiques.....	53
Discussion.....	55
Justifications de l'usage du châtime ⁿ t corporel.....	62
Conclusion.....	64
Références	67
Appendice A. Questionnaire sur le châtime ⁿ t corporel	77
Appendice B. Lettre d'informations et formulaire de consentement pour les enseignants.....	88
Appendice C. Lettre d'informations aux directions d'écoles.....	92
Appendice D. Certificat Éthique	95
Appendice E. Tableau résumé des études	97

Listes des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1	Tableau des concepts.....	28
Tableau 2	Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participants	37
Tableau 3	Définition du châtime nt corporel	42
Tableau 4	Liens corrélationnels entre les perceptions du châtime nt corporel et les facteurs sociodémographiques	46
Tableau 5	Perceptions des enseignants des réactions des élèves (%)	48
Tableau 6	Conséquences perçues du châtime nt corporel chez les élèves (%)	49
Tableau 7	Liens corrélationnels entre le fait d’avoir été victime de châtime nt corporel et l’efficacité perçue de son utilisation.....	51
Tableau 8	Liens corrélationnels entre certaines variables sociodémographiques et les contextes perçus comme justifiant le recours au châtime nt corporel.....	54

Figures

Figure 1	Modèle théorique de l’action raisonnée de Fisher et Ajzen (1975).....	24
Figure 2	Modèle théorique du comportement planifié de Ajzen (1991).....	25
Figure 3	Stratégie de repérage des études sélectionnées.....	29

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au soutien exceptionnel de plusieurs personnes pour qui j'ai beaucoup de gratitude. Tout d'abord, j'aimerais remercier le Dieu tout-puissant de m'avoir donné la force nécessaire afin de surmonter plusieurs obstacles lors de mon cheminement.

Ensuite, je dois la réalisation de ce mémoire au Bureau des Relations internationales / Fondation UQTR pour sa bourse du programme RETOUR. Un merci spécial au professeur Claudel Noel, directeur aux affaires académiques du Campus Henry Christophe de l'Université d'État d'Haïti à Limonade de m'avoir recommandé pour cette bourse.

La réalisation de ce projet n'aurait pas pu être possible sans le soutien de la professeure Caroline Couture qui m'a dirigé et soutenu tout au long de mon parcours de maîtrise. Je dois aussi remercier mon co-directeur Jean-Yves Bégin pour tout le soutien offert pendant ce parcours dans un nouveau pays.

Je remercie de façon spéciale mon épouse Marc-Alice Esther Augustin pour son soutien moral pendant les moments d'incertitude et de doute. Je dédie ce mémoire à mon fils Lucas Eden Lucien qui m'a aussi donné la joie et la force d'avancer. Un merci sincère à madame Marie-Christine Fortin pour sa compréhension et son soutien à mon intégration dans la vie universitaire.

Finalement, je dois remercier ma famille en Haïti, mes amis proches à Québec, particulièrement ceux et celles du Centre de La Foi Triomphante et de l'Association étudiante du Campus de Québec de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Introduction

Pour un québécois contemporain, il va de soi que les professionnels du monde de l'éducation gèrent la discipline dans les écoles en ayant recours à des stratégies qui n'engagent pas l'intégrité physique des élèves. Et si un enseignant s'avisait à utiliser un châtiment corporel sur un élève, cela ferait grand bruit dans la communauté. Pourtant, l'utilisation du châtiment corporel en milieu scolaire demeure un enjeu majeur dans de nombreux pays (Adigun *et al.*, 2022; Fakunmoju, 2020). Selon l'organisme Global Initiative to End All Corporal Punishment (2021), cette forme de violence touche particulièrement les personnes ayant des besoins particuliers (santé physique ou mentale), dites handicapées, et les jeunes enfants. Jusqu'en 2016, le châtiment corporel dans des écoles était encore un acte légal dans 19 états des États-Unis, affectant environ 160 000 élèves par année (Gershoff et Font, 2016). Dans certains pays comme l'Égypte, cette pratique a conduit à des tragédies, comme le cas d'un enseignant ayant déjà battu un élève jusqu'à la mort (Alsaif, 2015). En 2012, au Japon, un lycéen s'est suicidé à la suite de violences constantes infligées par son entraîneur de ballon-panier du lycée (Nakada, 2019). Haïti, comme de nombreux autres pays, fait face à cette problématique de l'utilisation du châtiment corporel dans les écoles.

Pourtant, Haïti fait partie des pays ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant votée le 20 novembre 1989. Pour faire suite à cette ratification, le gouvernement haïtien a adopté une loi interdisant l'utilisation du châtiment corporel contre les enfants en 2001 (Le Moniteur, 2001). Malgré l'interdiction légale, il reste des défis pour l'application effective de cette loi dans les écoles. L'expérience personnelle du chercheur permet d'affirmer que de nombreux enseignants haïtiens ont recours au châtiment corporel pour maintenir l'ordre et contraindre les élèves à adopter des comportements désirés.

Les conséquences du châtiment corporel sur les élèves sont bien connues. Plusieurs études soulignent les effets négatifs sur les élèves, en particulier sur leur bien-être émotionnel et la qualité de la relation maître-enseignant, une relation qui devrait pourtant favoriser l'apprentissage (Alsaif, 2015; Bar, 2011; Nakada, 2019).

Il en ressort que la documentation scientifique contemporaine en enseignement accorde une importance très grande à la compétence en gestion de la classe comme variable susceptible de favoriser l'apprentissage des élèves (Decelles, 2022; Martineau et Gauthier, 1999). Toutefois, les opinions divergent sur la façon de s'y prendre, et encore plus sur l'utilisation du châtiment corporel comme stratégie de gestion de classe. Plusieurs auteurs ont défini le châtiment corporel comme l'emploi de la force physique par un adulte pour causer une douleur, mais pas une blessure, dans le but de corriger ou de contrôler un comportement inapproprié de l'enfant (Lansford, Tapanya, *et al.*, 2022). En plus de faire mal physiquement aux enfants, Salmona (2016) décrit que certains enseignants vont jusqu'à leur faire peur et les contraindre par des privations et des pressions, de leur faire honte et de les humilier, afin de les rendre obéissants et performants.

En Haïti, le châtiment corporel est perçu comme étant une norme pour l'enseignant. Il est utilisé dans divers contextes et épouse la forme de corrections physiques, d'humiliation et de maltraitance dans la pratique pédagogique de l'école haïtienne (Jacques, 2021). Ces actes de violence sont souvent utilisés dans le but de réprimander un élève qui arrive en retard, de punir un élève qui ne connaît pas ses leçons ou pour corriger des élèves qui adoptent des comportements de manque de respect aux enseignants ou à leurs pairs. Cette pratique se fait souvent dans un contexte où les élèves n'en parlent pas à la maison. Ces élèves, victimes du châtiment corporel, craignent de subir des sévices corporels supplémentaires de leurs parents qui remettent rarement en cause l'autorité de l'enseignant. Dans une culture où le bâton est utilisé comme une forme de punition, pour amener les enfants à apprendre et à s'instruire, frapper un enfant est considéré comme un droit des parents et des enseignants. En Haïti, le châtiment corporel est considéré comme une forme acceptable d'imposition de la discipline (Jacques, 2021). Le discours souvent utilisé par les enseignants qui ont infligé du châtiment corporel pour justifier cet usage est qu'ils le font par amour pour les élèves et dans leur intérêt. Connaissant les impacts négatifs de ces pratiques, il est difficile de comprendre qu'elles soient autant utilisées. Dans cette optique, cette étude à visée descriptive portera sur la perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel.

Cadre de référence

Dans le but de faire le point sur les connaissances actuelles sur les châtiments corporels, ce chapitre présentera d'abord une mise en contexte de cette pratique. En second lieu, un tableau historique du phénomène, de son ampleur dans le monde et de l'état de la situation en Haïti est brossé, suivi de la présentation de la pertinence sociale et scientifique de l'étude. Plus loin, les conséquences du châtimement corporel sont abordées, qu'elles soient individuelles ou sociétales. Le chapitre se conclut sur les facteurs associés au châtimement corporel.

Châtiment corporel

Le recours au châtimement corporel est loin d'être un problème nouveau. Il est pratiqué dans presque toutes les sociétés du monde, sauf quelques cultures peu hiérarchisées (Delanoë, 2015a). La quasi-universalité de l'utilisation des châtiments corporels sur les enfants a imposé comme une évidence naturelle, comme normal, nécessaire et bénéfique le fait de frapper les enfants pour les éduquer (Delanoë, 2015a). Selon des auteurs, le châtimement corporel est largement utilisé par des tuteurs et des parents à travers le monde (Lansford, Topanya, *et al.*, 2022). D'ailleurs, ceux qui soutiennent cette pratique croient qu'il s'agit d'un moyen efficace et sans danger d'inculquer la discipline, le respect et l'obéissance aux enfants, alors que d'autres auteurs mettent en exergue de nombreux effets néfastes (Jones et Perles, 2016).

D'ailleurs, depuis 1979, une trentaine de pays ont interdit le châtimement corporel (Delanoë, 2015a). Cette interdiction ne nie pas le fait que la discipline et les conseils apportés à un enfant demeurent des éléments importants pour sa croissance, son éducation et son développement (Convention against torture initiative, 2021). En effet, la discipline demeure une composante inhérente à l'éducation d'un enfant en le préparant à devenir un adulte vivant de façon productive et pacifique au sein de la société (Convention against torture initiative, 2021). Cependant, cette discipline doit respecter certaines limites importantes (Jacques et Nelson, 2017).

Définitions

Dans différents lieux et époques, des adultes ont fait usage du châtimement corporel contre des enfants pour des raisons diverses, notamment pédagogiques et religieuses. Toutefois, les

auteurs n'ont pas une définition consensuelle du châtiment corporel. Parmi celles recensées, on retrouve la définition du Conseil de l'Europe (2007) qui définit le châtiment corporel comme étant un acte commis pour punir un enfant qui, s'il était infligé à un adulte, constituerait une agression illégale. Le Comité des droits de l'Enfant (2008) a défini le châtiment corporel comme l'emploi de la force physique par un adulte pour causer une douleur, mais pas une blessure, dans le but de corriger ou de contrôler un comportement inapproprié de l'enfant. Pour Strauss (1994), le châtiment corporel consiste à faire l'usage de la force physique pour infliger de la douleur à un enfant, dans le but de le réprimander ou en vue de contrôler son comportement sans le blesser. Les adultes ont le génie d'inventer des mots qui les font sentir moins coupables lorsqu'ils frappent les enfants, mais le fait est que tout cela n'est que violence (Conseil de l'Europe, 2007).

Historique

Pour plusieurs auteurs, l'histoire des châtiments corporels dans l'éducation se confond pratiquement avec celle des premières sociétés humaines (Demay, 1975; Jacques et Nelson, 2017). Héritier (2005) mentionne que Platon et Aristote ont fait référence à l'utilisation des châtiments corporels dans l'éducation au temps de la Grèce antique. À cette époque-là, l'enfant qui n'obéissait pas était redressé par des menaces et des coups avec un bout de bois. Aristote aurait même avancé que l'éducation doit être accompagnée de douleur et que l'enfant qui a un comportement indésirable doit être déshonoré et battu. L'enfant était considéré comme étant l'être considéré le plus insoumis, le plus incontrôlable de tous les animaux, car sa raison n'était pas encore réglée. En effet, la première éducation a longtemps été considérée comme un dressage, comme une manière d'ériger l'humain en l'homme, comme une correction du trop-plein enfantin de nature et d'animalité (Débarbieux, 2006).

Étymologiquement, Lopez-Pino (1964, cité dans Douet, 1987) rappelle qu'en Hébreu le mot « musâr » signifiait à la fois éducation et châtiment. L'auteur explique que le mot grec « paideia » voulait dire éduquer, mais aussi de façon plus restrictive, punir. Ainsi, la notion de châtiment corporel semble-t-elle inséparable de celle d'éducation dès le départ.

Dans l'éducation spartiate, les maîtres n'hésitaient pas non plus à utiliser une baguette comme auxiliaire pédagogique (Héritier, 2005). Si Héritier (2005) nous révèle des traces de l'utilisation du châtiment corporel dans l'antiquité grecque, d'autres auteurs avancent que le châtiment corporel tire son origine de la pédagogie sumérienne de l'antiquité (Bradfer et Rouch, 2004). À Summer, l'actuel Irak, on accordait le titre de « père de l'école » à la personne qui était en-tête de l'école et les élèves étaient considérés comme des « fils de l'école ». Brander et Rouch (2004) mentionnent également qu'il y avait des surveillants affectés au contrôle des présences ainsi qu'un « un chargé du fouet » qui était probablement responsable de la discipline. L'écolier sumérien redoutait constamment d'être en retard, car l'utilisation des verges était une pratique courante. Il est considéré comme un facteur énergétique qui accompagne la parole et doit en renforcer l'effet.

Pour sa part, Saller (1994) associe l'origine du châtiment corporel au *Pater familias* romain qui accordait le droit de vie et de mort sur sa descendance. En effet, le père romain disposait de pouvoirs absolus sur les biens et sur les personnes (femmes, enfants, esclaves) placées « en sa puissance et dépendance ». Dans la Rome républicaine, le *pater familias* est autorisé à abandonner ses enfants à la naissance, à les aliéner ou à les vendre (Doyon, 2009). Ce n'est qu'en 228 (A.J-C) que la paternité s'est fondée sur la clémence et le pardon, recommandant au père d'épargner le fils qui mérite la mort pour ses agissements (Doyon, 2009). Cette reconfiguration juridique romaine exigeait au père de faire preuve de tendresse et non d'excès de cruauté. Les maîtres romains pratiquaient deux sortes de punitions, dont la punition la plus légère qui était administrée avec une baguette (*férula*) sur la paume des mains des élèves et celle avec la plus sévère qui était administrée avec un martinet, un fouet en lanières de cuir ou avec une peau d'anguille (Delanoë, 2015a). En revanche, la discipline et les punitions trouvent origine dans les théories et les pratiques religieuses (Debarbieux, 2006; Douet, 1987). Selon cette tradition religieuse, l'enfant est un être en danger parce que, impur, il s'agit d'une âme à sauver, tâche qui appartiendra aux adultes responsables qui l'entourent (Douet, 1987).

Alors, toutes les classes du monde ont donc pratiqué les châtiments corporels. Jusqu'en 1607, le roi Henri IV, ordonna à Madame Montglat qui était la gouvernante de son fils, le futur Louis XIII, de le fouetter toutes les fois qu'il ferait l'opiniâtre ou quelque chose de mal (Delanoë, 2015a). Pour le roi, il n'y avait rien au monde qui ferait plus de profit à son fils que de le fouetter (Delanoë, 2015a). Le roi Henri IV aurait avancé que l'expérience du fouet lui était personnellement profitable (Delanoë, 2015a).

Toutefois, ces pratiques pédagogiques dans l'éducation correspondent à des périodes historiques où les mœurs et les connaissances en matière de pédagogie étaient quasiment insignifiantes (Jacques et Nelson, 2017). Ainsi, vers la fin du 18^e et au début du 19^e siècle, le désir d'asservir et d'humilier l'enfant a atténué, en même temps qu'ont disparu les spectacles publics de torture (Jacques et Nelson, 2017). Au cours des dernières décennies, on a assisté à un changement de perspective à l'échelle internationale concernant les châtiments corporels infligés aux enfants (Durrant et Ensom, 2012). En 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies a donc adopté la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) visant à abolir l'usage du châtiment corporel contre les enfants dans le monde. Le Comité des droits de l'enfant, organe de contrôle de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, a souligné que les droits de l'homme exigent l'élimination de tout châtiment corporel, même léger, et de tout autre châtiment cruel et dégradant (Conseil de l'Europe, 2007). Le poids croissant des preuves scientifiques et la reconnaissance des droits des enfants nous ont amenés à un point historique (Durrant et Ensom, 2012).

Ampleur du problème

Le châtiment corporel, bien qu'en déclin, reste une pratique très répandue dans de nombreuses écoles à travers le monde, particulièrement dans les régions en développement. Plusieurs sources confirment cette tendance alarmante. Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé ([OMS], 2025), la prévalence des châtiments corporels à l'école au cours de la vie était supérieure à 70 % en Afrique et en Amérique centrale. La prévalence au cours de l'année précédant l'étude était supérieure à 60 % dans les régions de la Méditerranée orientale et

de l'Asie du Sud-Est et celle au cours de la semaine précédant l'étude était supérieure à 40 % en Asie du Sud-Est. Les données de l'Organisation ont indiqué une prévalence d'environ 25 % de châtiments corporels dans les régions du pacifique Occidental au cours de la vie et de l'année précédente.

À l'échelle mondiale, environ 732 millions d'enfants d'âge scolaire vivent dans des pays où la loi ne les protège pas entièrement contre les châtiments corporels à l'école (UNICEF, 2018). Le châtiment corporel est un phénomène qui tuerait plusieurs milliers d'enfants chaque année, provoquerait des blessures et serait la cause directe de nombreuses situations de handicap (Global Initiative to End All Corporal Punishment, 2021). Selon Anja et ses collaborateurs (2021), environ 250 millions d'enfants âgés entre deux à quatre ans sont régulièrement sujets au châtiment corporel à travers le monde.

Par ailleurs, un rapport de l'UNICEF (2018) a révélé qu'environ 6 enfants sur 10 (soit environ un milliard) âgés de 2 à 14 ans subissent des châtiments corporels infligés régulièrement par des personnes qui prennent soin d'eux. De plus, l'OMS (2025) a publié dans un rapport qu'environ 17 % des enfants dans le monde ont subi des châtiments corporels sévères et un enfant sur deux âgés de 6 à 17 ans (732 millions) vit dans des pays où les châtiments corporels ne sont pas totalement interdits à l'école. S'appuyant sur les données de l'UNICEF recueillies en 2005 et 2013 dans 62 pays, l'organisme End All Corporal Punishment (2021) a relaté que ces statistiques ont mis la lumière sur le fait que la « discipline violente » constituait la forme la plus courante de violence infligée aux enfants.

Situation en Haïti

Selon Jacques (2021), il est courant en Haïti que des mères et des pères reprochent à des enseignants de refuser de donner des fessées aux élèves. En Haïti, les résultats de plusieurs enquêtes ont révélé une situation alarmante où les violences physiques et psychologiques sont courantes (Global Initiative to End all corporal punishment, 2018 ; UNICEF, 2014). Les résultats d'une enquête nationale réalisée en 2012 ont révélé que deux tiers des femmes et des hommes

âgés entre 18 à 24 ans avaient subi, avant l'âge de 18 ans, des violences physiques par un adulte ou une figure d'autorité dans la communauté, comme un enseignant (Centers for disease Control and Prevention *et al.*, 2014). Environ un tiers des filles et des garçons âgés de 13 à 17 ans avaient subi des violences au cours des 12 mois précédent l'enquête. Parmi les répondants, 90 % des filles et 85,7 % des garçons âgés de 13 à 17 ans ont estimé que leur expérience la plus récente de violence physique de la part d'une figure d'autorité avait un objectif disciplinaire (Centers for disease Control and Prevention *et al.*, 2014).

L'UNICEF (2014) a réalisé une enquête entre 2005 et 2013, laquelle a conclu que près de 8 enfants haïtiens sur 10 (79 %) ont subi des punitions corporelles et 64 % ont subi des agressions psychologiques (cris, hurlements ou insultes). Au cours, de l'enquête, 52 % des répondants ont avoué avoir été contraints de s'agenouiller au cours du mois précédant l'enquête. De leur côté, 30 % des mères et éducateurs qui ont participé à cette enquête ont déclaré que les châtiments corporels étaient nécessaires dans l'éducation des enfants (UNICEF, 2014). Un rapport de l'organisme Global Initiative to End All Corporal Punishment (2018) a confirmé des signalements fréquents indiquant le recours en Haïti à des coups de fouet, des coups de câbles électriques, et la contrainte des enfants à s'agenouiller au sol. Toujours selon cet organisme, malgré les avertissements des experts en pédagogie et défenseurs des droits de l'enfant, le châtiment corporel demeure donc une pratique courante dans de nombreuses écoles haïtiennes.

Conséquences du châtiment corporel

Les châtiments corporels ont des effets négatifs démontrés à long et à court terme (Delanoë, 2015a). Plusieurs experts estiment que l'utilisation du châtiment corporel est une méthode qui est à la fois inefficace et potentiellement nuisible à la santé et au développement des enfants (Anja *et al.*, 2021). Des chercheurs ont réalisé une revue narrative de 69 études prospectives sur les effets des châtiments corporels, les résultats ont démontré clairement que les châtiments corporels sont nocifs pour les enfants (Heilmann *et al.*, 2021). Parmi les conséquences découlant du châtiment corporel, plusieurs sont abordées dans cette section. D'abord, les impacts psychotraumatiques, les troubles de conduite et agressivité. Ensuite, les

risques de maltraitance, les préjudices physiques directs et indirects, les difficultés scolaires, la pauvre intériorisation morale et l'atteinte à l'estime de soi également sont présentés.

Impacts psychotraumatiques majeurs

Très souvent, les conséquences psychotraumatiques des châtiments corporels ne sont pas visibles tout de suite, mais le risque est bien réel (Rocourt, 2021). Cependant, Salmona (2016) estime qu'il est absolument nécessaire de connaître les conséquences psychotraumatiques des violences pour mieux protéger, accompagner et soigner les personnes qui en sont victimes. L'auteur estime qu'il n'y a pas de petites violences sans conséquences traumatiques sur la santé de l'enfant à court, moyen et à long terme.

Selon l'organisme *Naître et grandir* (2024), les enfants victimes de châtiments corporels pourraient développer des difficultés cognitives, des problèmes d'attention et de mémoire. Ces enfants victimes pourraient aussi avoir des réactions à long terme d'anxiété ou de comportements dépressifs. Les émotions que peut ressentir un enfant lorsqu'il reçoit des châtiments corporels d'un enseignant peuvent être diverses. On recense, entre autres, la peur, le stress, la colère, un sentiment d'injustice, voire un sentiment d'humiliation publique si l'action s'est produite en public (Rocourt, 2021). La peur et le stress provoqués par les violences dirigées contre les enfants auraient des répercussions neurobiologiques et endocrinologiques sur leur santé, avec un impact sur les capacités de mémoire, de contrôle émotionnel des enfants ainsi que sur leur développement psychomoteur (Pollak, 2005; Salmona, 2016). Delanoë (2017) avance que les châtiments corporels peuvent créer une mémoire traumatique chez les enfants victimes, les faisant revivre les violences et les mêmes émotions au moindre lien d'un évènement avec le traumatisme initial. Du point de vue social, cette situation risque de créer un manque d'empathie chez les victimes (Salmona, 2016).

De leur côté, Cuartas et ses collaborateurs (2021) ont mené une étude pour évaluer si l'exposition des enfants à des punitions physiques produisait une altération des fonctions neurologiques chez les enfants. Les chercheurs ont testé l'expérience avec des enfants ayant une

moyenne d'âge de 11,60 ans dont 40 qui avaient été frappés en comparaison à 107 autres enfants qui n'avaient pas été frappés. Les chercheurs ont remarqué que les enfants qui avaient été frappés montraient une plus grande activation dans de multiples régions de leur cortex préfrontal, latéral et médian en réponse à la présentation d'images d'adultes effrayants, comparativement aux visages neutres d'adultes qui ne frappent pas (Cuartas *et al.*, 2021). Les résultats de l'étude ont conclu que le fait de frapper un enfant pour le discipliner peut altérer les réponses neurologiques chez les enfants au même titre que d'autres formes plus sévères de maltraitances.

Dans une autre étude réalisée pour évaluer l'impact du châtement corporel sur la santé mentale des adolescents, des chercheurs ont administré des questionnaires à 375 adolescents et 496 adolescentes (Bachar *et al.*, 1997). Deux questions en lien avec les pratiques punitives violentes ont été ajoutées en soutien au questionnaire du lien parental et les faits rapportés en lien avec le châtement corporel ont été analysés. Les résultats ont démontré qu'un châtement corporel plus accru était associé à des symptômes psychiatriques plus importants et le niveau de bien-être général était aussi plus faible chez les sujets victimes du châtement corporel.

Dans le même sens, en 2006, une autre étude avait démontré que le châtement corporel pendant l'enfance avait un lien avec des problèmes de psychopathologie à l'âge adulte (Afifi *et al.*, 2006). Les auteurs ont utilisé des données de l'organisation National Comorbidity Survey avec un échantillon de 5877 participants âgés de 15 à 54 ans. La régression logistique binaire et les modèles de régression logistique multinomiale ont été utilisés pour déterminer les risques d'expérimenter des troubles psychiatriques à l'âge adulte en raison du châtement corporel. Les résultats ont montré que le châtement corporel est lié positivement au risque de dépression majeure, de consommation ou de dépendance à l'alcool, ainsi qu'aux risques de troubles extériorisés à l'âge adulte, même après avoir pris en considération les variables sociodémographiques et la qualité du lien parental (Afifi *et al.*, 2006). D'autres études subséquentes auraient confirmé des liens entre le châtement corporel et des tentatives de suicide, la dépendance à l'alcool et aux drogues, l'hostilité et l'instabilité émotionnelle, l'automutilation

et d'autres problèmes de santé mentale avec un risque accru de prolongation à l'âge adulte (Global initiative to end All Corporal Punishment, 2018).

Par ailleurs, plusieurs auteurs soutiennent l'idée que le châtement corporel peut avoir un impact négatif sur le bien-être social et émotionnel des enfants, laissant ainsi des cicatrices permanentes qui peuvent affecter leur productivité plus tard dans la vie (Savedra *et al.*, 2021). L'organisme Naître et grandir (2024) indique que les châtements corporels affectent l'estime de soi des enfants et les incitent à se juger comme étant des mauvaises personnes qui ne sont pas à la hauteur des attentes des adultes. André (2005) invite donc à accorder une grande importance à l'estime de soi. D'ailleurs, il s'agit d'une donnée fondamentale de la personnalité comportant des aspects comportementaux qui influencent nos capacités à l'action et qui se nourrissent en retour de nos succès. Ensuite, elle module le regard que nous portons sur nous à la hausse ou à la baisse. En dernier lieu, l'estime de soi comporte une grande dimension affective qui influence notre humeur de base (André, 2005).

Troubles des conduites et agressivité

En outre, des chercheurs ont analysé dans une recension des écrits les résultats de 69 études longitudinales prospectives sur les effets des châtements corporels (Anja *et al.*, 2021). Les résultats ont démontré que les châtements corporels prédisposaient systématiquement à une augmentation des problèmes de comportement au fil du temps, des comportements d'extériorisation et des risques d'implication dans les services de protection de l'enfance (Heilmann *et al.*, 2021). L'une des premières grandes études prospectives conduites sur un effectif de 807 enfants avait démontré un lien entre le châtement corporel et les comportements antisociaux des enfants (Straus *et al.*, 1997). Dans cette étude, les chercheurs ont tenu compte de certaines variables telles que le niveau initial du comportement antisocial de l'enfant, le sexe, le niveau socioéconomique, le soutien émotionnel ainsi que sa stimulation cognitive à la maison. Même en prenant en compte ces variables, le châtement corporel exercé sur les enfants âgés entre six et neuf ans prédisait des niveaux élevés de comportements antisociaux deux ans plus tard (Straus *et al.*, 1997).

Au Pakistan, des chercheurs ont réalisé une étude sur les impacts du châtime corporel auprès d'environ une soixantaine d'élèves issus de 20 écoles primaires de classes différentes dans l'état de Gilgit Baltistan. Des parents et des enseignants ont été recrutés de ces écoles pour participer dans cette étude descriptive visant à recueillir leurs perceptions du châtime corporel (Ullah et Nisar Ul Haq, 2019). Des données ont été collectées à travers des questionnaires et des entretiens avec les élèves. Les résultats de l'étude suggèrent que le châtime corporel entraîne des conséquences néfastes comme le décrochage scolaire, des relations tendues entre les élèves et les enseignants, une mauvaise atmosphère d'apprentissage, des attitudes violentes chez les élèves, des attitudes indulgentes chez les élèves par rapport à des actions criminelles et la consommation d'alcool et une faible performance scolaire (Ullah et Nisar Ul Haq, 2019). D'ailleurs, Salmona (2016) estime que les enfants victimes de châtime corporels vivent une expérience qui les déconnecte de leurs émotions et ont tendance à minimiser la violence. Selon cet auteur, le châtime corporel est perçu comme une dynamique qui alimente le cycle de la violence en prédisposant les élèves victimes à adopter des comportements violents.

Risque de maltraitance

La frontière entre le châtime corporel et la violence est très mince (Degée, 2019). C'est dans cet ordre d'idées que Delanoë (2017) estime que les châtime corporels augmentent le risque de survenue de mauvais traitements. D'ailleurs, il affirme que la violation de l'intégrité physique et de la dignité humaine des enfants en toute impunité favorise l'émergence d'autres formes de violence envers les enfants, dont l'exploitation sexuelle et la traite des enfants (Delanoë, 2017a). Dans ce même sens, l'auteur rapporte qu'aux États-Unis, on constate moins de violences et de meurtres parmi les étudiants vivant dans les États qui ont interdit les châtime corporels à l'école. En effet, les résultats d'une étude comparative réalisée dans dix pays européens ont permis de constater que les pays où les enseignants étaient plus favorables aux châtime corporels avaient un taux plus élevé de meurtres d'enfants (Delanoë, 2017b). Pour l'auteur, plus les châtime corporels, même légers, sont fréquents et répétés sur une longue période, plus le risque est grand que l'enfant subisse des traitements très violents.

Préjudices physiques directs et indirects

Des études scientifiques confirment des liens forts entre les violences subies dans l'enfance et les déterminants principaux de la santé et de la mortalité chez les adultes (Durant et Ensom, 2012; Salmona, 2016). Selon Delanoë (2017a), le stress que provoque l'usage du châtement corporel représenterait un risque cardiovasculaire important. Quelques années plus tard, l'OMS (2021) a affirmé que les enfants qui ont été punis physiquement ont tendance à présenter une réactivité hormonale élevée au stress et une surcharge de systèmes biologiques, qu'il s'agisse des systèmes nerveux, cardiovasculaire ou nutritionnel, qui provoquent des changements dans la structure et le fonctionnement du cerveau. D'ailleurs, plus un enfant est jeune au moment où on lui inflige le châtement, plus les conséquences de la violence sur son cerveau et sa santé sont grandes (Salmona, 2016).

Difficultés scolaires

Des études suggèrent également que les élèves qui ont été exposés au châtement corporel sont davantage susceptibles d'adopter des comportements négatifs et de régresser sur le plan scolaire en termes d'apprentissage par rapport à leurs pairs qui n'ont pas été exposés à ces châtements (Jaime *et al.*, 2021). Au Pakistan, Naz *et al.*, (2012) ont réalisé une étude auprès de 360 élèves du primaire et du secondaire sur les impacts du châtement corporel sur le rendement académique des élèves. Les résultats des entretiens suggèrent que les châtements corporels, même légers, nuit au rendement académique des élèves. En effet, l'utilisation du châtement corporel affecte négativement la participation des élèves en classe, diminue leur présence, et augmente leur taux de décrochage (Naz *et al.*, 2012). L'OMS (2025) s'inscrit dans la même perspective en affirmant que le châtement corporel aurait engendré toute une série de conséquences négatives sur les enfants, quels que soient le pays et la culture, notamment de mauvais résultats scolaires et le recours à la violence. L'organisme Naitre et Grandir (2024) met aussi en garde contre des retards scolaires que peuvent provoquer les châtements corporels sur les enfants.

Pauvre intériorisation morale

Selon Maxwell (2019), la notion de développement moral décrit le processus naturel de croissance et à long terme, de la capacité d'un individu à réfléchir sur des problèmes moraux. Pour cet auteur, si les conditions sociales favorables sont présentes lors de l'enfance, de l'adolescence et au début de l'âge adulte, le raisonnement moral de l'individu deviendra plus abstrait, universel et flexible. À la suite d'une série de 11 méta-analyses, Gershoff (2002) a réalisé que le châtimement corporel est associé à plusieurs éléments, dont une conformité immédiate des victimes et un faible niveau d'intériorisation morale.

L'organisme Global Initiative to End All Corporal Punishment (2021) souligne que le châtimement corporel n'apprend pas aux enfants à se comporter correctement et ne les aide pas à comprendre les effets de leurs comportements sur les autres. D'après une étude du ministère de l'Éducation de l'Ontario (1981, cité dans Burns, 1993), le comportement des élèves s'aggrave de façon marquante dans les écoles où le recours aux châtimements corporels est fréquent. Au lieu de leur apprendre à bien se comporter, le châtimement corporel leur enseigne qu'il vaut mieux ne pas se faire prendre au lieu de leur transmettre le désir et la motivation de se comporter correctement de leur plein gré. D'ailleurs, la réussite de la socialisation de l'enfant ne passe pas par la punition, mais par l'appropriation et l'intériorisation des règles (Delanoë, 2015a). Frapper l'enfant ne lui fait pas comprendre en quoi son comportement est mauvais ni ce qu'il devrait faire, mais ce qu'il doit faire quand la menace d'une punition physique est présente (Delanoë, 2015a).

Châtiment corporel et risque de violence

L'une des plus vastes études transnationales réalisées sur la violence chez les élèves dans près de 88 pays auprès d'un échantillon de 403 604 élèves a révélé des taux moins élevés de violences dans les pays interdisant complètement le châtimement corporel que ceux qui ne l'interdisent pas (Elgar *et al.*, 2018). Cette étude a été réalisée dans le cadre d'enquêtes de santé menées auprès de jeunes en milieu scolaire en vue d'examiner l'association entre l'interdiction des châtimements corporels et la violence chez les jeunes au niveau international. Les résultats ont étayé l'hypothèse que l'interdiction de châtimements corporels dans certains pays est associée à une

diminution de la violence chez les jeunes (Elgar *et al.*, 2018). Donc, les sociétés qui interdisent le recours aux châtiments corporels sont moins violentes pour les jeunes que les sociétés qui ne l'interdisent pas (Elgar *et al.*, 2018). Le lien entre le châtimement corporel et le taux de violence ont demeuré le même après la prise en compte de variables modératrices comme le taux d'homicide, le revenu par habitant et les programmes contre la maltraitance infantile (Elgar *et al.*, 2018).

Strauss (1991) a aussi présenté un modèle théorique des antécédents et des conséquences de l'usage des châtiments corporels par des enseignants et des parents. La recherche a utilisé des tests préliminaires à l'aide de données provenant de plusieurs sources, en particulier 3300 enfants et 6000 couples ont fait l'objet de cette étude. Les résultats ont permis de confirmer que l'usage du châtimement corporel produirait un conformisme immédiat, mais accroîtrait la probabilité de déviance et de délinquance à l'adolescence et des crimes violents à l'âge adulte (Straus, 1991). La théorie suggère que l'une des étapes nécessaires pour parvenir à un minimum de criminalité dans une société est l'absence de tout recours aux châtiments corporels (Straus, 1991).

Facteurs de risque associés au châtimement corporel

Il est important de souligner que l'utilisation du châtimement corporel ou de toute autre forme de violence est influencée par de nombreux facteurs d'ordre psychologique et socioculturel. Cette section fait état des principaux facteurs de risques associés au châtimement corporel, dont les normes culturelles et juridiques, les croyances, l'âge et le sexe, le stress et le cycle intergénérationnel. Précisons que les facteurs de risque ne sont pas des causes du châtimement corporel, mais leur présence augmente la probabilité de le commettre.

Normes culturelles et juridiques

Douglas (2006) a réalisé une étude quantitative pour déterminer si le recours aux châtiments corporels était associé à plusieurs conséquences pour les enfants. Dans cette même étude, l'auteur avait aussi étudié les facteurs associés à l'approbation des châtiments corporels. En utilisant les données de l'International Dating Violence Study, l'auteur a effectué une analyse de covariance et des analyses de modélisation à plusieurs niveaux pour constater qu'il existait des

associations entre notamment la culture, les expériences personnelles et les attitudes à l'égard des châtiments corporels (Douglas, 2006). Dans ce même ordre d'idées, Ember et Ember (2005) ont réalisé une étude quantitative auprès d'un échantillon de 186 sociétés préindustrielles pour confirmer par des analyses de régression multiple, que des sociétés marquées par des inégalités de pouvoir prédisaient un usage fréquent de châtiments corporels contre des enfants. Selon cette étude, les sociétés dotées de processus politiques non démocratiques et une culture de violence prédisaient un usage plus fréquent du châtiment corporel contre les enfants (Ember et Ember, 2005).

Au Québec, une étude transculturelle a mis en lumière l'influence de l'appartenance culturelle sur la perception et la légitimation des châtiments corporels (Hassan et Rousseau, 2009). Un échantillon de 10 parents et de 10 adolescents en provenance du Maghreb (Algérie et Maroc) et un autre échantillon de 10 parents de 10 adolescents en provenance de l'Amérique latine ont été questionnés sur leur approbation du châtiment corporel. La majorité des parents (8/10) et des adolescents maghrébins (9/10) considéraient des châtiments corporels légers (ex. tape sur la main) comme étant appropriés. De plus, une minorité de ces parents (2/10) estimaient que certaines transgressions nécessiteraient des châtiments plus sévères (ex. gifle). À l'inverse, la majorité des parents (7/10) et des adolescents latino-américains (4/10) ont spontanément exprimé leur désaccord face à l'utilisation du châtiment corporel (Hassan et Rousseau, 2009).

Une autre étude fait état des difficultés éprouvées par des familles chinoises immigrées aux États-Unis pour discipliner leurs enfants sans encourir des conséquences juridiques (Ngo, 2016). L'auteur a réalisé une recension des écrits et utilisé des données d'entretiens qualitatifs auprès de professionnels de la santé mentale et des services sociaux intervenant auprès des familles chinoises, pour montrer l'existence d'un fossé culturel entre les approches disciplinaires chinoises et les valeurs américaines dominantes. Pour l'auteur, ce fossé culturel engendre des signalements fréquents aux autorités américaines de la part des experts servant des familles chinoises pour n'avoir pas compris la réalité culturelle chinoise préconisant le châtiment corporel comme technique d'éducation courante (Ngo, 2016).

Ainsi, la mise en place d'un cadre juridique clair est un facteur qui, en interdisant les châtimets corporels contre les enfants, pourrait diminuer leur utilisation selon le Conseil de l'Europe (2007). Sans ce cadre judiciaire, les châtimets corporels peuvent être utilisés pour imposer un certain pouvoir, sa loi et son autorité sur le corps de l'autre (Lecrosnier, 2007). Selon Henry et Lenihan (2018), l'acceptation sociale et juridique actuelle de l'utilisation du châtimet corporel dans de nombreuses sociétés est un facteur qui soutient leur utilisation. Ainsi, une réforme complète de la loi pour abolir tout droit à l'utilisation des châtimets corporels pourrait envoyer un message clair affirmant que tout châtimet corporel sur un enfant dans n'importe quel contexte est inacceptable et illégal (Henry et Lenihan, 2018), et ainsi favoriser une diminution de leur utilisation.

Croyances

Selon Chaloult et ses collègues (2018), le terme « croyances » désigne le fait pour une personne d'évaluer une chose comme étant vraie et d'être persuadée de la réalité de cette chose. Ces auteurs estiment qu'il s'agit d'une notion essentielle pour comprendre la façon dont les êtres humains fonctionnent. Ils soulignent que les croyances résultent de l'influence combinée de multiples facteurs, dont entre autres, l'environnement (la famille, l'école et la société en général) et le tempérament (les traits de personnalité d'origine biologique) (Chaloult *et al.*, 2018). De son côté, Brasseur (2012) considère les croyances comme des entraves aveuglant les personnes et limitant le progrès social parce que les croyances seraient associées au rapport à la vérité, à l'acte de tenir pour vrai. Cette définition de l'auteur sous-entend qu'une croyance n'a pas besoin de se fonder sur des preuves (Brasseur, 2012). Du point de vue religieux, les croyances représentent des faits dont il est généralement impossible ou difficile de prouver la vérité par les moyens logiques ou empiriques couramment acceptés (Cuin, 2013).

Certaines croyances religieuses encourageraient le recours aux châtimets corporels et seraient souvent utilisées comme étant une instance de justification (Burns, 1993; Delanoë, 2017b; Pierre et Jacques, 2002). En effet, des chercheurs ont examiné des relations entre les croyances religieuses et les attitudes envers les châtimets corporels en utilisant les données de

l'enquête sociale générale du National Opinion Research Center de 1998. Les résultats ont souligné, entre autres, que les croyances protestantes conservatrices pouvaient façonner les attitudes envers les châtiments corporels (Ellison et Bradshaw, 2009). Au moyen d'une étude qualitative transculturelle, historique, juridique et anthropologique, (Delanoë, 2015b) a conclu que les châtiments corporels sont légitimés par des modèles religieux qui voient l'enfant comme enclin au mal et par des modèles laïcs qui voient l'enfant comme un rebelle et une menace pour la hiérarchie familiale et sociale. Gemara et Nadan (2022), de leur côté, ont réalisé une analyse thématique de 15 entretiens semi-structurés auprès de pères juifs ultra-orthodoxes suggérant que le châtiment corporel est utilisé comme outil éducatif légitime pour ces pères, qui repose sur des sources religieuses et des justifications axées sur les émotions (Gemara et Nadan, 2022). Finalement, la recherche de Richardson et ses collègues (1991) a aussi permis de démontrer qu'il existe un lien entre le système de croyances des enseignants et leurs manières d'agir dans les salles de classe.

L'âge et le sexe

L'âge et le sexe des enfants ont été soulevés comme facteur de risque lors d'une étude conduite auprès de 100 parents en Russie pour évaluer leurs perceptions de l'utilisation du châtiment corporel. Les résultats suggèrent qu'une majorité de participants estimait qu'il était légitime d'utiliser le châtiment corporel dans une certaine mesure (Shor, 2006). Pour un tiers des participants, l'utilisation d'un objet pour frapper l'enfant était considérée comme légitime pour les enfants de 5 à 12 ans. L'Organisation mondiale de la santé (2021), de son côté, mentionne que 60 % des enfants qui subissent régulièrement des châtiments corporels sont âgés entre 2 à 14 ans.

Par ailleurs, dans l'étude de Shor (2006), 40 % des parents pensaient que les châtiments corporels devraient être appliqués de manière moins sévère envers les filles. Les résultats d'une autre étude, menée en Israël auprès de 273 parents juifs immigrés de l'Ex-Union soviétique ont montré que le sexe des enfants est un facteur considéré au moment d'utiliser les châtiments corporels comme stratégie pour élever leur enfant (Shor, 1999). Il semble que cette réalité soit la même dans différents pays si l'on en croit l'organisme Humanistic Education Foundation qui a

conduit une étude à grande échelle sur les châtiments corporels infligés par des enseignants des écoles élémentaires et secondaires à Taiwan. Cette vaste étude quantitative, qui regroupait 1311 élèves issus de 62 collèges et 159 écoles élémentaires, a révélé que les garçons étaient plus souvent victimes de châtiments corporels que les filles. En effet, ces résultats sont cohérents avec une autre étude corrélacionnelle de 250 élèves de 13 à 18 ans, recrutés dans 741 écoles secondaires publiques au Pakistan (Rafique et Ahmed, 2019). Suite à des analyses statistiques descriptives et inférentielles, les résultats ont révélé une relation positive entre l'exposition aux châtiments corporels et le sexe masculin (Rafique et Ahmed, 2019).

Cycle intergénérationnel

L'être humain se constitue sur la base d'une double transmission, génétique et culturelle (Flahault, 2006). Traditionnellement, le savoir glissait des plus anciens vers les plus jeunes, que ce soit par contact quotidien ou dans l'instauration des rapports enseignements / apprentissage (Lani-Bayle, 2004). Selon Flahault (2006), les connaissances que l'enfant assimile ne constituent elles-mêmes qu'une partie de la transmission culturelle intergénérationnelle : l'enfant assimile également par mimétisme, des manières d'être, des pratiques relationnelles et des savoir-faire. Cette transmission qui s'opère dans l'expérience quotidienne du rapport avec les adultes constitue la base de l'existence de l'enfance et de sa socialisation.

La présence d'un vécu de maltraitance dans l'enfance du parent, jumelée à des gestes de maltraitance de la part de ce même parent envers ses propres enfants, est appelée la transmission intergénérationnelle de la maltraitance (Pagé et Moreau, 2007). Ces auteurs ont confirmé que des antécédents d'abus physique dans l'enfance du parent ont été identifiés comme un facteur de risque fortement relié à la présence contemporaine de mauvais traitements de même nature (Pagé et Moreau, 2007). Selon Burns (1993), le châtiment corporel devrait être considéré comme un « facteur de risque » menant à la violence envers les enfants, lequel facteur est conjugué à d'autres comme les croyances des parents, les difficultés financières, l'isolement social et la consommation de drogues.

Théories de l'Action raisonnée et du comportement planifié

Les théories de l'Action raisonnée (TAR) et du Comportement planifié (CP) sont deux théories dominantes dans l'étude de la relation entre les attitudes et les comportements (Giger, 2008). Cet auteur estime que ces deux théories ont fait école et ont généré une multitude de recherches empiriques dans divers domaines de l'activité humaine et se sont imposées sans conteste comme les principales théories dans l'étude de la relation attitude-comportement. Ces théories ont vu le jour dans le but de prédire et d'expliquer le comportement social à l'aide de petit nombre de construits psychologique tels que l'attitude, la norme subjective, le contrôle comportemental et l'intention comportementale (Giger, 2008).

Le modèle théorique de l'Action raisonnée (TAR)

La TAR remonte aux travaux de Fishbein et Ajzen (1975) s'appuyant sur la base conceptuelle que les comportements humains sont le fruit d'un processus décisionnel. Dans cette théorie, le terme « raisonnée » ne signifie pas que l'action soit nécessairement « bonne », mais que le sujet agit de façon réfléchie, planifiée et contrôlée en fonction de ses croyances, de ses attitudes et des normes sociales perçues. En d'autres termes, avant de poser un acte, l'individu réfléchit aux implications que ce dernier pourrait avoir. Donc, l'un des postulats de base de cette théorie est que les individus prennent des décisions raisonnées et que le comportement est le résultat de l'intention de s'y engager. Cette théorie souligne que tout comportement est sous le contrôle total de l'individu et que l'intention de l'individu occupe la centrale dans la genèse de son comportement. La TAR peut se traduire en langage mathématique comme suit :

$$C = Z(I) = I(Att, NS)$$

La base conceptuelle de cette théorie repose sur les cinq principaux concepts suivants :

« *C* » représente le comportement à prédire. Donc, c'est l'acte en question réalisé par l'individu dans une situation déterminée. Dans le cadre de cette étude, l'utilisation du châtime^{nt} corporel ou non fait référence au comportement à prédire.

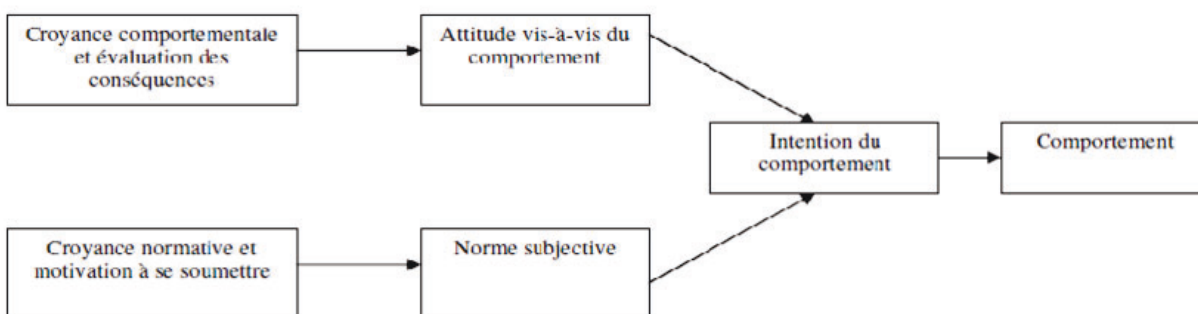
« *I* » qui signifie l'intention de mettre en œuvre le comportement, c'est-à-dire la motivation d'adopter l'action. L'intention comportementale constitue donc le prédict^{eur} par excellence du comportement futur. Donc, plus un enseignant a l'intention d'utiliser le châtime^{nt} corporel, plus il l'utilisera. Cette intention dépend, toutefois, des attitudes, du contrôle comportemental perç^u.

« *Att* » est l'attitude de l'individu envers le comportement envisagé. Elle peut être définie comme étant une disposition à évaluer favorablement ou défavorablement, négativement ou positivement un objet ou une classe d'objets (Girandola et Fointiat, 2016). Il s'agit de la tendance des enseignants à utiliser le châtime^{nt} corporel ou non. Plus un enseignant accorde une valeur au châtime^{nt} corporel, plus il sera enclin à l'utiliser dans ses pratiques. Les attitudes englobent également les croyances des enseignants sur les conséquences provoquées par le châtime^{nt} corporel sur les élèves.

« *NS* » est un autre concept clé de la théorie. Ce concept fait référence aux normes subjectives. Il s'agit de la perception des normes sociales ou des normes culturelles autour du comportement adopté. Cela inclut la pression perçue par les enseignants d'utiliser le châtime^{nt} corporel ou non dans leurs pratiques. Cette théorie permet de souligner que les attentes de l'administration de l'école, celles de leurs pairs, des parents et autres peuvent exercer une influence sur le recours des enseignants haïtiens à utiliser le châtime^{nt} corporel dans leurs pratiques pédagogiques. Même en doutant de l'efficacité de cette pratique, leur entourage peut influencer leur décision de l'utiliser ou non.

Figure 1

Modèle théorique de l'action raisonnée de Fishbein et Ajzen (1975)



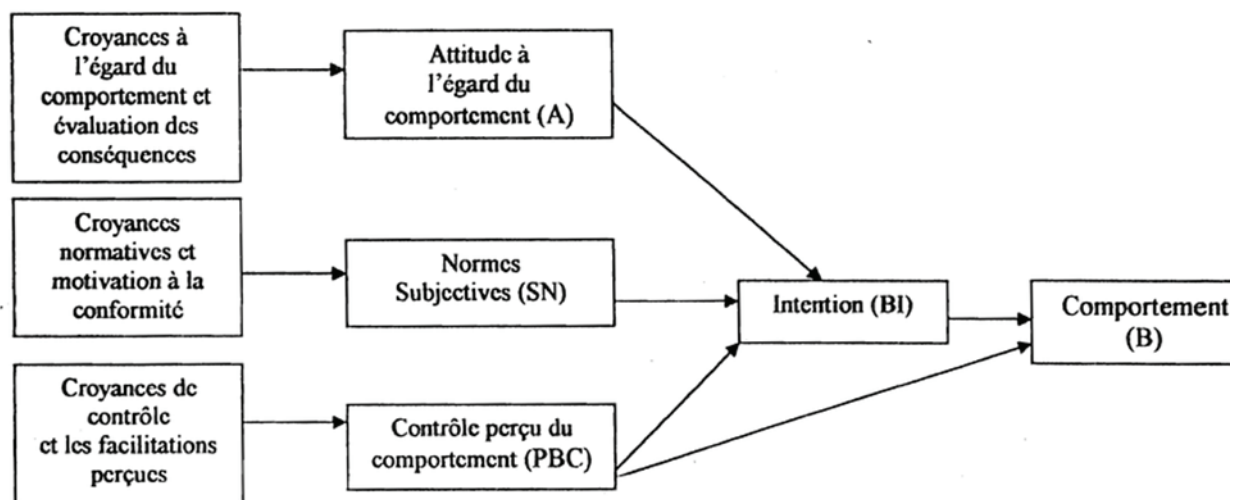
Le Modèle théorique du comportement planifié (Ajzen, 1985)

En raison de limites à expliquer des comportements nécessitant un contrôle comportemental perçu par des facteurs personnels (Attitudes, Croyances, Intention) les auteurs ont fait un prolongement de la théorie de l'Action raisonnée qui a donné naissance à la théorie du comportement planifié. Alors, Ajzen (1985) a ajouté à la TAR cet élément comme une troisième variable. Cette variable fait référence à la perception qu'a une personne de sa capacité à réaliser un comportement d'intérêt, en tenant compte des ressources disponibles et des obstacles potentiels (Ajzen, 1988). La TAR donne un contrôle total à l'individu sur ses actes, tandis que la théorie du comportement planifié souligne l'importance des facteurs externes comme des contraintes perçues qui peuvent influencer la capacité du sujet à agir selon ses intentions. À partir de cette variable, on peut comprendre que l'utilisation des enseignants du châtimeⁿt corporel pourrait être influencée par les sanctions que ces derniers perçoivent qu'ils pourraient encourir dans la société haïtienne ou le système judiciaire haïtien. Avec l'ajout de la variable du contrôle comportemental perçu, la formule devient :

$$C = Z(I) = I(At, NS, PCC)$$

Figure 2

Modèle théorique du comportement planifié de Ajzen (1991)



Objectifs de recherche

En milieu scolaire haïtien, les pratiques disciplinaires sont fortement influencées par des normes culturelles valorisant l'autorité de la personne enseignante, l'obéissance de l'élève et le recours au châtiment corporel comme moyen d'encadrement. Malgré la documentation scientifique sur les effets nocifs de cette pratique sur le développement des enfants, l'usage du châtiment corporel dans les écoles haïtiennes demeure fréquent. L'application des lois et des directives du ministère haïtien de l'Éducation en proscrivant l'usage demeure limitée. Souvent, les enseignants sont confrontés à des défis de gérer des comportements difficiles, en raison d'un manque de ressources alternatives et/ou de formations adéquates.

Dans ce contexte marqué par des tensions entre des traditions culturelles et des aspirations éducatives modernes plus bienveillantes, la présente étude s'intéresse aux perceptions des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire. De façon plus spécifique, elle cherche à répondre aux objectifs suivants :

- 1) Décrire la perception des enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire;

- 2) Explorer les liens entre le fait d'avoir été soi-même victime de châtiments corporels et les perceptions envers leur utilisation à l'école;
- 3) Identifier les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants qui l'utilisent.

Pertinence sociale et scientifique

En dépit de la prévalence de l'utilisation du châtiment corporel dans les écoles haïtiennes, peu d'études ont été menées sur ce phénomène dans le contexte spécifique d'Haïti. Cette étude permettra de mieux saisir la façon dont les enseignants haïtiens justifient et intègrent le châtiment corporel dans leurs pratiques pédagogiques. Considérant l'implication directe du châtiment corporel sur l'apprentissage et le développement des élèves, cette étude vise à soutenir une réflexion collective autour de la promotion de pratiques éducatives plus humanistes et fondées sur le respect des droits des élèves en Haïti. Bien que plusieurs experts soulignent les effets néfastes du châtiment corporel, il existe un manque évident dans les écrits sur l'efficacité perçue par les enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel comme méthode pédagogique. Cette étude permettra d'analyser la façon dont les expériences personnelles des enseignants, notamment leur propre vécu en tant que victimes, influencent leurs pratiques pédagogiques.

Recension systématique des écrits

Afin d'avoir une idée juste de ce qui est écrit jusqu'à présent sur le sujet de la perception des châtiments corporels en milieu scolaire primaire, nous avons effectué une recension des écrits sur le sujet.

Stratégie de repérage des écrits

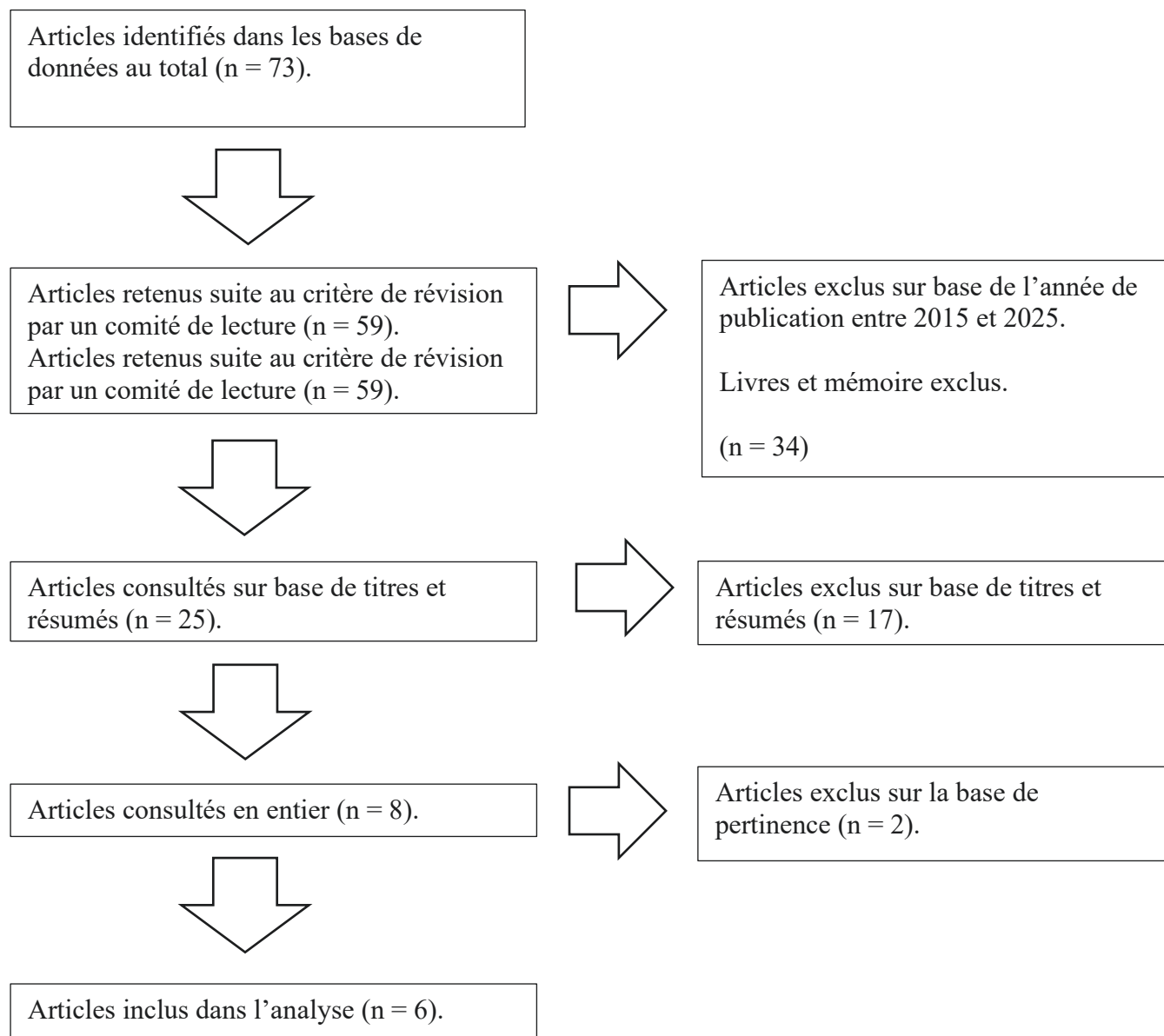
La recherche documentaire a été effectuée entre mars et juin 2025 sur les bases de données scientifiques suivantes : ERIC, Education Source, Academic Search Complete, APA PsychINFO, SocINDEX, Psychology and Behavioral Sciences, Health and Psychosocial Instruments. Une combinaison de mots clés a été créée afin de préciser la recherche dans les bases de données d'articles scientifiques. Comme présenté dans le tableau, des mots-clés en anglais ont été choisis en fonction de la pertinence de chacun des concepts pour former une

équation en ajoutant AND entre les combinaisons. Le Tableau 1 présente les concepts utilisés pour effectuer la recension des écrits, alors que la Figure 3 présente, sous la forme d'un diagramme de flux, la démarche ayant mené aux six articles retenus. Un tableau résumé de ces articles se retrouve dans l'Appendice F.

Tableau 1

Tableau des concepts

Perceptions des enseignants	Châtiment corporel	École primaire
("Teacher* perception*" or "Teacher* opinion*" or "teacher* View" or "teacher* attitude*")	("Corporal punishment" or "physical punishment" or "physical discipline" or caning or spank*, discipline).	("Elementary school*" or "primary school*" or "elementary education" or "Primary education")

Figure 3*Stratégie de repérage des études sélectionnées*

Caractéristiques des participants

En ce qui concerne les caractéristiques des participants, les études recensées permettent de remarquer plusieurs éléments pertinents. Dans les six études qui concernent des enseignants au niveau du primaire, qu'ils soient en exercice ou en formation. L'étude de El Ouardani (2018) se distingue par la diversité de ses participants, incluant des enseignants, des parents, des élèves (anciens et actuels) et un directeur d'établissement, permettant de recueillir des données de la part de plusieurs acteurs de la communauté scolaire. D'ailleurs, seulement deux études recensées contiennent des directeurs d'établissement permettant ainsi d'inclure une perspective de gestion dans l'analyse (El Ouardani, 2018; Tiwari, 2019). Il est important de mentionner que les études se sont toutes déroulées dans des contextes où le châtime corporel est légalement interdit. Le nombre des participants varie de 22 à 105 enseignants selon les études. Trois parmi elles font référence, dans leur échantillon, au nombre de femmes, offrant ainsi une meilleure possibilité de diversifier les perceptions selon le sexe (Malak *et al.*, 2015; Mayisela, 2018; Yeboah, 2020). Par ailleurs, les deux études quantitatives se sont démarquées par la taille plus importante de leur échantillon variant de 60 à 105 participants. En revanche, les études qualitatives ont des effectifs plus restreints allant de 22 à 37 participants. Pour l'ensemble des études choisies, il est possible de constater que celles-ci ont été conduites dans cinq pays différents, dont trois en Afrique, deux en Asie et une en Amérique du Nord.

Synthèse des méthodes utilisées

Bien que toutes les études partagent l'intérêt commun de comprendre les perceptions, les attitudes et les pratiques relatives au châtime corporel chez les enseignants, elles mobilisent des méthodes variées qui enrichissent l'analyse. Quatre parmi les six études recensées ont utilisé une approche qualitative, témoignant d'une volonté visant à analyser en profondeur les perceptions, les attitudes ou les pratiques des enseignants par rapport au châtime corporel (EL Ouardani, 2018; Mayisela, 2018; Tiwari, 2019; Malak *et al.*, 2015). En revanche, deux d'entre elles ont opté pour des approches quantitatives, dont celle de Kesner et ses collaborateurs (2016) qui se distingue par l'utilisation de questionnaires standardisés auprès d'un large échantillon

d'enseignants en formation, tandis que Yeboah (2020) opte surtout pour une démarche quantitative descriptive, comparant les attitudes des enseignants en exercice selon leur sexe.

Caractéristiques des méthodes de collectes de données utilisées

Dans les études retenues, les méthodes utilisées varient beaucoup en fonction des approches méthodologiques utilisées. Toutefois, il est possible de constater que certaines méthodes de collecte de données reviennent de façon récurrente. Parmi les plus utilisées, les entretiens semi-structurés sont présents dans cinq des six études. Ce type d'entretien combine à la fois des questions prédéterminées tout en accordant aux participants la liberté d'explorer des sujets émergents et d'approfondir les pensées et expériences des participants. Par ailleurs, l'observation, quant à elle, qu'elle soit participante ou non est présente dans trois des études sélectionnées ((El Ouardani, 2018; Mayisela, 2018; Tiwari,2019). Les études à visée quantitative, quant à elles, s'appuient exclusivement sur des questionnaires. L'étude de Kesner *et al.*, (2016) s'appuie principalement sur des instruments standardisés comme des vignettes et des échelles de mesure afin de mesurer des attitudes ou des perceptions de façon structurée. Par ailleurs, l'étude de Yeboah (2020) utilise un questionnaire en vue de quantifier les attitudes des enseignants face à l'abolition du châtiment corporel. En outre, Il ressort des six études une prédominance des outils qualitatifs témoignant de la volonté des chercheurs d'explorer les justifications profondes chez les enseignants de l'utilisation du châtiment corporel. Les quatre études qualitatives ont eu recours à des entretiens comme instrument de collecte de données et trois d'entre elles utilisent des observations participantes ou directes pour récolter (El Ouardani, 2018; Mayisela, 2018; Tiwari ,2019). Une seule d'entre elles utilise le groupe de discussion ainsi que des groupes de discussion (Mayisela, 2018). Ces instruments permettent de capter les expériences subjectives et les dynamiques socioculturelles entourant le recours au châtiment corporel. Cependant, les questionnaires utilisés dans l'étude quantitative de Kesner *et al.*, (2016) permettent de quantifier les croyances liées au châtiment corporel et d'établir des corrélations avec des variables sociodémographiques telles que l'origine ethnique. Le questionnaire de l'étude quantitative de Yeboah (2020) permet d'analyser les fréquences liées à certaines perceptions des enseignants du

châtiment corporel. Toutefois, le choix des instruments dépend donc des objectifs de recherche et du type d'informations que les chercheurs souhaitent recueillir auprès des sujets.

Exploration des perceptions et attitudes des enseignants

Dans le cadre de cette recherche, toutes les études recensées s'intéressent aux perceptions, aux attitudes ou aux réactions des enseignants face au châtiment corporel comme pratique disciplinaire ou pédagogique (El Ouardani, 2018; Mayisela, 2018; Tiwari, 2019; Yeboah, 2020; Malak *et al.*, 2015). Cependant, l'étude de Kesner *et al.*, (2016) met surtout l'accent sur le lien entre l'origine ethnique des enseignants et leurs attitudes par rapport au châtiment corporel. Mayisela (2018), dans son étude, s'intéresse davantage à l'influence des expériences personnelles pendant l'enfance sur l'intériorisation du châtiment corporel comme pratique disciplinaire.

Études de la persistance des châtements corporels, malgré l'interdiction légale

Toutes les études font référence à une interdiction légale du châtiment corporel. Trois d'entre elles cherchent à comprendre les raisons pour lesquelles le châtiment corporel persiste en milieu scolaire malgré son interdiction légale (El Ouardani, 2018; Mayisela, 2018; Tiwari, 2019). Par ailleurs, il est pertinent de mentionner que Yeboah (2020) aborde une dimension genrée des perceptions des enseignants de l'interdiction légale du châtiment corporel. L'étude de Kesner et ses collègues (2016), quant à elle, est la seule à explorer les perceptions des enseignants liées au signalement obligatoire du châtiment corporel.

Perceptions de l'abolition du châtiment corporel

Toutes les études qualitatives rapportent que la majorité des enseignants sont contre l'abolition du châtiment corporel. De même, l'étude quantitative de Yeboah (2020) rapporte que les enseignants ghanéens sont majoritairement contre l'abolition du châtiment corporel dans les écoles. En effet, les enseignants, dans cette étude, souhaitent que cette pratique soit maintenue et encadrée de manière à ne pas causer de blessures aux élèves. Sur cette perception, les résultats d'un test-t ne permettent pas d'identifier une différence entre les hommes et les femmes. En ce qui concerne l'origine ethnique, les résultats de l'étude quantitative de Kesner et ses

collaborateurs (2016) démontrent que les enseignants afro-américains font preuve d'une plus grande appréciation du châtime^{nt} corporel que leurs collègues asiatiques ou caucasiens. De plus, les enseignants blancs perçoivent le châtime^{nt} corporel comme moins efficace que leurs collègues asiatiques. Bien que les participants de l'étude de Mayisela (2018) soient en faveur d'un usage plus modéré du châtime^{nt} corporel, ils perçoivent, néanmoins, son utilisation comme un facteur qui encourage les élèves à étudier.

Interdiction et persistance du châtime^{nt} corporel

Toutes les études qualitatives évoquent que les participants souhaitent la persistance de l'utilisation du châtime^{nt} corporel malgré des lois ou des politiques qui interdisent son utilisation dans ces pays. Ils perçoivent l'interdiction du châtime^{nt} corporel comme une forme d'atteinte à leur autorité, ainsi qu'à leur efficacité d'une bonne gestion de classe. Dans l'étude de Malak et ses collègues (2015), les enseignants perçoivent l'interdiction du châtime^{nt} corporel comme ayant aggravé les difficultés comportementales chez les élèves et qu'elle représente un obstacle majeur à une bonne gestion des comportements perturbateurs. Du point de vue de l'origine ethnique, les résultats de cette étude suggèrent que les enseignants caucasiens se sentent plus concernés par l'obligation de signaler la maltraitance infantile que leurs collègues asiatiques. Ainsi, les enseignants d'origine asiatique perçoivent les punitions sévères comme moins abusives, et ont une vision moins critique des pratiques disciplinaires potentiellement abusives que leurs collègues blancs ou caucasiens.

Justifications culturelles et intériorisation du châtime^{nt} corporel

Les six études révèlent une tension entre les normes légales entourant le châtime^{nt} corporel et les pratiques culturelles enracinées. Les résultats des études qualitatives révèlent, par ailleurs, que les enseignants considèrent le châtime^{nt} corporel comme une méthode nécessaire et efficace pour maintenir l'ordre et la discipline dans un contexte de manque de ressources et d'accompagnement. Dans l'étude de Tiwari (2019), la majorité des enseignants indiens soulignent que l'interdiction du châtime^{nt} corporel renvoie à une influence occidentale qui ne cadre pas avec leur réalité culturelle. Par ailleurs, près de la moitié des enseignants de cette étude

nient les dommages liés à l'utilisation du châtiment corporel en évoquant leur propre expérience comme victime pour appuyer la valeur de cette pratique. Dans l'étude de Malak *et al.* (2015), plusieurs enseignants bangladais associent le concept du châtiment corporel à des concepts tels que « remède » ou « magie ». Dans l'étude de Mayisela (2018), les enseignants sudafricains ne démontrent aucune empathie par rapport à la douleur ressentie par les élèves et internalisent le châtiment corporel comme méthode de discipline. De même, l'étude de El Ouardani (2018) affirme que les parents marocains vont jusqu'à considérer le manque d'utilisation du châtiment corporel comme une forme de négligence de la part des enseignants. Enfin, les résultats de trois des quatre études qualitatives perçoivent l'utilisation du châtiment corporel comme un acte bienveillant lorsqu'il est inscrit dans une relation d'autorité légitime.

Méconnaissance des méthodes alternatives

Les résultats de deux des études qualitatives indiquent une méconnaissance des approches pédagogiques alternatives chez les enseignants (Mayisela, 2018; Malak *et al.*, 2015). Par ailleurs, celle de Malak et ses collègues (2015) révèle que les enseignants se concentrent davantage sur la correction de la mauvaise conduite au lieu d'utiliser des méthodes proactives pour gérer les comportements inappropriés des élèves.

Méthode

Cette section présente la méthode utilisée dans le cadre de cette recherche. Elle présente le devis de recherche, les participants, la procédure de recrutement ainsi que les considérations éthiques associées à l'étude.

Devis de recherche

Pour cette étude, une méthode de recherche quantitative avec des données recueillies à l'aide de questionnaires a été utilisée (Fortin et Gagnon, 2022). Le choix s'est porté sur un devis descriptif corrélationnel, qui permet de dresser un portrait des caractéristiques des personnes interrogées, de leurs perceptions et des variables d'intérêt (Fortin et Gagnon, 2022). Ce devis de recherche s'avère approprié lorsque les connaissances sur un phénomène sont limitées et constitue une base solide pour décrire les liens pouvant exister entre les variables à l'étude (Fortin et Gagnon, 2022).

Participants

Cette étude a été menée auprès d'un échantillon de convenance. Les participants ($N = 104$; 67 hommes et 37 femmes) sont âgés de 20 à 72 ans, avec une moyenne d'âge de 33,83 ans ($ÉT = 8,53$). En termes de répartition géographique, 62,7 % des participants exercent en milieu urbain, tandis que 37,3 % enseignent en milieu rural. Le nombre d'années d'expérience des enseignants varie entre 1 et 29 ans, avec une moyenne de 8,84 ans ($ÉT = 6,59$). En ce qui concerne leur niveau d'éducation, 62,5 % ont mentionné avoir un diplôme universitaire, alors que 37,5 % des participants ont déclaré ne pas avoir de diplôme universitaire. De plus, 59,6 % des enseignants ne bénéficient pas de formation en sciences de l'éducation et n'ont pas fréquenté l'école normale. Les enseignants participants enseignent en moyenne à 37,11 élèves par classe ($ÉT = 16,9$), et les établissements scolaires dans lesquels ils exercent comptent en moyenne 10,72 enseignants ($ÉT = 5,3$).

En ce qui concerne l'expérience des enseignants avec les châtiments corporels, 94,1 % d'entre eux ont déclaré en avoir été victimes au moins une fois dans leur famille, et 95 % affirment avoir été victimes de châtiments corporels au moins une fois à l'école. De plus, 18,8 %

des participants ont indiqué avoir subi des châtements scolaires tout au long de leur parcours scolaire.

Tableau 2

Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participants

Caractéristiques ($N = 104$)	Description ($M ; \acute{E}T$)
Hommes	$n = 67$
Femmes	$n = 37$
Âge	33,83 ans ; 8,53
Années d'expérience	8,84 ans ; 6,59
Nombre d'élèves par classe	37,11 ; 16,9
Nombre d'enseignant par école	10,72 ; 5,3

Procédure de recrutement

Le recrutement s'est déroulé au sein d'un sous-échantillon d'écoles situées dans deux districts scolaires du département du nord-est d'Haïti, plus précisément dans les communes de Caracol et Ouanaminthe. Ces districts ont été choisis, considérant les contacts préexistants du chercheur, facilitant le recrutement. À la suite d'une entente avec les régisseurs de ces districts scolaires, le chercheur a obtenu les coordonnées des directions d'école, permettant ainsi un contact direct via WhatsApp, plateforme de communication choisie en raison de son usage courant en Haïti. Cette plateforme est le mode de communication privilégié entre les régisseurs et les directions scolaires. Un message expliquant le projet a été envoyé aux directions d'école, accompagné d'un lien cliquable menant à un questionnaire en ligne (voir Appendice C). Les directions d'école ont du même coup été invitées à transmettre un message à leurs enseignants via WhatsApp, afin que ces derniers puissent remplir le questionnaire en ligne (voir Appendice A).

Enfin, le projet a été présenté de manière plus détaillée aux enseignants sur la page d'accueil du site web de la recherche (voir Appendice B), à laquelle ils ont accédé en cliquant sur

le lien disponible dans le message envoyé par leur direction. Cette page d'accueil exposait les principaux objectifs du projet, son déroulement, ainsi que les risques et bénéfices associés. Ils ont aussi été avisés de la confidentialité des données recueillies dans le cadre de cette étude. Les enseignants intéressés et volontaire à participer devaient y consentir via un formulaire électronique et étaient ensuite dirigés vers le questionnaire en ligne de la recherche. Ces procédures de recherche et de recrutement ont été approuvées par le comité d'éthique de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec le certificat (CERPPE-24-34-0.02).

Instrument

L'instrument principal de collecte de données est une adaptation d'un questionnaire de Talla Tall (2019) structuré et élaboré par des chercheurs de l'Université Cheikah Anta Diop. Il a été sélectionné en raison de sa pertinence thématique et des similitudes entre la réalité culturelle sénégalaise et haïtienne. Pour garantir la qualité de l'outil, il a été soumis à un pré-test auprès de trois enseignants haïtiens pour s'assurer de la clarté et de la compréhension sans équivoque des questions par les enseignants en Haïti. Suite au prétest, une adaptation culturelle du questionnaire était nécessaire en reformulant et en intégrant de nouveaux items afin de répondre à nos questions spécifiques de recherche.

Le questionnaire est organisé en quatre sections distinctes. La première section concerne les données sociodémographiques permettant de brosser un portrait du profil des répondants. La deuxième renvoie aux informations relatives au milieu d'enseignement des participants. La troisième section porte sur les connaissances du châtime corporel et évalue le degré d'information dont dispose les acteurs sur le phénomène. Enfin, la dernière section explore les croyances des enseignants sur la discipline et le châtime corporel.

Le questionnaire se compose de 34 questions conçues pour offrir une analyse à la fois descriptive et quantitative du phénomène. La majorité des questions proposent des choix de réponses prédéfinis allant de Toujours (1) à Jamais (4) pour faciliter le traitement statistique des réponses. Trois des questions permettent de saisir directement une réponse numérique, notamment l'âge des

participants, le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants, permettant une analyse plus précise de la moyenne et de l'écart-type de ces variables.

Analyses

Les données ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS version 25. Après vérification de leur qualité, des statistiques descriptives ont permis de décrire l'échantillon, ainsi que les tendances des enseignants par rapport à l'utilisation du châtiment corporel. Des corrélations de Spearman pour les variables ordinales et les analyses du chi-carré pour les variables nominales ont été réalisées afin d'examiner les relations entre les variables sociodémographiques et les variables d'intérêt qui caractérisent la perception des enseignants quant à l'utilisation du châtiment corporel. Des analyses comparatives exploratoires ont également été effectuées à l'aide de test-t indépendants afin d'étudier les différences entre des groupes de comparaison relatifs à certaines variables sociodémographiques telles que le sexe ou la région d'enseignement pouvant influençant l'utilisation du châtiment corporel chez les enseignants. Le seuil de significativité a été fixée à $p \leq 0,05$. Ce seuil de signification a été choisi afin d'avoir un équilibre entre les types d'erreurs 1 et 2 possibles, considérant la distribution des données dans l'échantillon et le nombre de tests statistiques générés pour étudier les liens et les différences entre les groupes.

Résultats

Cette section présente des résultats portant sur les perceptions des enseignants haïtiens à l'égard du châtimeur corporel. Elle met en évidence les principales tendances liées à ces perceptions, notamment les pratiques considérées comme du châtimeur corporel, la fréquence perçue de leur utilisation en milieu scolaire haïtien, ainsi que les types de châtimeurs corporels jugés les plus utilisés. Par la suite sont exposés les résultats permettant de répondre aux objectifs spécifiques de la recherche, notamment l'efficacité perçue du châtimeur corporel et les liens entre le vécu personnel des enseignants et leurs perceptions. Enfin, les objectifs poursuivis par les enseignants lorsqu'ils utilisent le châtimeur corporel sont également abordés. Les résultats de l'étude sont présentés sous forme de fréquences et de pourcentages, offrant une vue d'ensemble des perceptions recensées. Des analyses inférentielles plus approfondies sont, ensuite, effectuées afin d'identifier les tendances significatives en fonction des différentes variables sociodémographiques et professionnelles.

Appréciation des pratiques considérées comme du châtimeur corporel

Afin de connaître la définition des enseignants du châtimeur corporel et de mieux saisir leur compréhension de cette notion, une liste de six pratiques couramment utilisées en milieu scolaire a été soumise à leur jugement en début de questionnaire. Il leur était demandé d'indiquer pour chacune des définitions si elle correspondait, selon eux, à un châtimeur corporel. L'ensemble des résultats à ce sujet est présenté au Tableau 2.

De manière générale, les punitions physiques sont plus souvent identifiées par les enseignants comme du châtimeur corporel. Ainsi, 70,8 % des répondants de notre échantillon soulignent que le fait d'appliquer des coups sur une partie du corps de l'enfant avec la main ou avec un objet est un châtimeur corporel. De même, 59,3 % associent le fait de manipuler une partie du corps de l'enfant (secouer, pincer, tirer les oreilles, tirer ou secouer les bras de l'enfant, etc.) à un châtimeur corporel. Les enseignants se montrent également sensibles aux postures contraignantes infligées aux enfants. En effet, 72,7 % reconnaissent le fait de soumettre l'enfant à des postures ou positions inconfortables, gênantes ou vexatoires comme une forme de châtimeur corporel. Toutefois, 60,6 % estiment faussement que la retenue après les heures de cours peut être

qualifiée comme du châtiment corporel. Finalement, 71,6 % des répondants ne perçoivent pas le fait de faire réparer un objet comme étant du châtiment corporel.

Tableau 3

Définition du châtiment corporel

	Victimes du châtiment corporel à l'école (%)				
	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais	Total
Appliquer des coups sur une partie du corps de l'enfant avec la main	84,6	69,0	72,5	60,0	70,8
Manipuler une partie du corps de l'enfant (secouer, pincer, tirer les oreilles, tirer ou secouer les bras de l'enfant)	66,7	64,3	57,5	50,0	59,3
Soumettre l'enfant à des postures ou positions inconfortables, gênantes ou vexatoires (isolement, position debout à un endroit de la classe ou dans la cour, à genoux, front contre la table)	81,3	67,9	71,1	80,0	72,7
Imposer des travaux particuliers (balayage, désherbage, autres types de corvées)	46,2	42,9	38,9	50,0	43,4
Retenue pendant la récréation ou après les heures de cours	78,9	56,7	57,5	50,0	60,6
Faire réparer un objet détérioré par l'élève (livres, fenêtres, matériels pédagogiques)	22,2	33,3	28,6	80,0	28,4

Fréquence d'utilisation perçue

En ce qui concerne les perceptions des enseignants de l'utilisation du châtiment corporel en Haïti, les résultats ont permis de constater que son utilisation est perçue comme très fréquente. En effet, 46,5 % de l'échantillon estime que son usage est très fréquent, et une autre part

significative d'enseignants (34,7 %) l'estime fréquent. Seuls 4 % des enseignants pensent que son utilisation est inexistante.

Type de châtiments corporels utilisés

Lorsque questionnés sur les types de châtiments corporels les plus utilisés, 61,5 % de l'échantillon indiquent l'application des coups sur une partie du corps de l'enfant, que ce soit avec la main ou à l'aide d'un objet comme la méthode la plus utilisée. Ensuite, 33,3 % des enseignants mentionnent le fait de soumettre l'enfant à des postures inconfortables, gênantes ou vexatoires. En dernier lieu, 5,2 % d'entre eux considèrent le fait de manipuler une partie du corps de l'enfant (secouer les bras, pincer, tirer les oreilles) comme étant le type de châtiment le plus utilisé. Après avoir recueilli les perceptions des enseignants sur les types de châtiments corporels les plus fréquemment utilisés dans les écoles primaires, l'influence de certaines variables sociodémographiques sur ces perceptions a été examinée. Les variables considérées comprenaient le sexe, l'âge, les années d'expérience, le niveau de diplôme, le type de formation, le nombre d'enseignants dans l'école, le nombre d'élèves par classe, ainsi que la région d'appartenance. Les résultats des analyses effectuées suggèrent qu'aucune de ces variables sociodémographiques n'a d'influence sur cette perception.

Légitimité de recourir au châtiment corporel

L'examen des perceptions des enseignants quant à la légitimité de recourir au châtiment corporel a révélé que 62,8 % avouent que leurs principes personnels s'y opposent, et 60,9 % soulignent que son usage n'est pas convenable dans une classe du primaire. Afin de compléter l'analyse, un examen de l'influence de certaines variables sociodémographiques sur cette variable a été effectué. L'analyse du chi-carré n'a révélé aucune différence significative entre les hommes et les femmes quant à leurs perceptions à cet égard. De plus, les résultats d'une analyse de corrélation n'ont démontré aucun lien significatif entre la légitimité perçue de recourir au châtiment corporel et certaines variables telles que l'âge, le nombre d'années d'expérience ou le nombre d'élèves par classe. En revanche, un faible lien négatif significatif ($r = -0,23$; $p = 0,03$) est observé entre cette variable et le nombre d'enseignants dans l'établissement. En effet, plus le

nombre d'enseignants est élevé au sein de l'établissement scolaire, moins ces derniers perçoivent l'utilisation du châtimeut corporel comme légitime.

Par ailleurs, les résultats de test-t pour échantillons indépendants n'ont révélé aucune différence statistiquement significative entre les enseignants des milieux ruraux ou urbains, ce qui suggère que la région d'exercice n'a pas d'influence sur leur opinion sur cette pratique. Toutefois, les résultats d'un chi-carré indiquent un lien significatif entre le niveau de diplôme des enseignants et la perception selon laquelle il est légitime de recourir au châtimeut corporel en classe ($\chi^2 (3, n = 92) = 8,11 ; p = 0,04$). En effet, les enseignants ayant un niveau de diplôme universitaire (66,1 %) sont moins favorables à cette pratique que leurs collègues ayant un niveau de diplôme inférieur (33,9%).

Les enseignants ont été invités à fournir leurs perceptions sur la possibilité de recourir au châtimeut corporel face à certains cas de transgression. Les résultats montrent que 39 % des répondants estiment que le châtimeut corporel n'est envisageable en aucune façon. Une faible proportion (3 %) juge qu'il peut être envisageable dans tous les cas tandis que la majorité d'entre eux (58 %) le considèrent comme envisageable seulement dans certains cas de transgression. En outre, les enseignants ont été questionnés sur leurs perceptions quant à l'approbation de leur entourage de l'utilisation du châtimeut corporel. Ainsi, 52,3 % pensent que cette pratique serait approuvée par leurs directeurs d'école et les parents d'élèves, tandis que 50 % croient que son usage serait approuvé par leurs amis proches non enseignants. En ce qui concerne l'approbation des membres influents de leur famille, 42,3 % d'entre eux soutiennent que ces derniers approuveraient cette pratique.

Perceptions des enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtimeut corporel

Cette section vise à répondre au premier objectif de l'étude qui consiste à présenter les perceptions des enseignants haïtiens quant à l'efficacité perçue de l'utilisation du châtimeut corporel dans les écoles primaires haïtiennes. D'abord, elle aborde de façon générale l'efficacité qu'ils perçoivent de l'utilisation du châtimeut corporel. Ensuite, elle examine l'importance que

ces derniers accordent à cette pratique, l'utilité qu'ils lui attribuent, ainsi que ses effets perçus sur la motivation et la discipline des élèves. De plus, cette section examine les réactions observées chez les élèves et les conséquences que les enseignants associent à l'usage du châtimeⁿt corporel.

Tout d'abord, les réponses des enseignants interrogés font l'objet d'une diversité d'expériences subjectives quant à l'efficacité perçue du châtimeⁿt corporel. Ainsi, 27,9 % des enseignants considèrent que le châtimeⁿt corporel qu'ils ont subi étant enfant leur a fait du bien, tandis que 16,3 % d'entre eux soulignent que cette pratique leur a fait du mal. Cependant, une grande proportion (32,7 %) souligne que cette pratique leur a fait plus de bien que de mal au cours de leur propre parcours scolaire, laissant 15,4 % des enseignants estimant que le châtimeⁿt corporel leur a fait davantage mal que de bien. De plus, une faible proportion (4,8 %) déclare ne pas être en mesure de se prononcer sur les conséquences de cette expérience sur leur trajectoire.

Importance de recourir aux châtimeⁿts corporels

Les répondants ont exprimé leurs perceptions sur l'importance que revêt, selon eux, le recours au châtimeⁿt corporel dans un contexte scolaire. Plus de la moitié (52,6 %) considèrent que cette pratique est toujours ou souvent importante pour eux, alors que 21,1 % soulignent que son utilisation n'est jamais importante.

Afin d'examiner l'influence de certaines variables sur cette perception, des analyses de corrélation de Spearman ont été réalisées entre le nombre d'années d'expérience et la perception des enseignants quant à l'importance de recourir au châtimeⁿt corporel. Les résultats présentés au Tableau 4 indiquent une corrélation négative significative de force modérée ($r = -0,37, p = 0,001$), suggérant que plus l'enseignant est expérimenté, moins il considère que le recours au châtimeⁿt corporel est important. Par ailleurs, une autre corrélation négative a été observée entre le nombre d'enseignants dans l'établissement et l'importance accordée au recours au châtimeⁿt corporel ($r = -0,23; p = 0,050$). Une tendance similaire a également été observée entre l'âge des enseignants ($r = -0,34; p = 0,002$), suggérant que plus l'âge et le nombre d'enseignants augmentent, moins les enseignants jugent important de recourir au châtimeⁿt corporel. En

revanche, l'analyse du chi-carré n'a révélé aucune différence significative entre les hommes et les femmes quant à l'importance attribuée à cette pratique. De même, aucune association significative n'a été observée en fonction du niveau de diplôme ou du type de formation suivi.

Tableau 4

Liens corrélacionnels entre les perceptions du châtimeut corporel et les facteurs sociodémographiques

Variables analysées	Importance perçue	Impact disciplinaire perçu	Utilité perçue
Âge	-0,34** (n = 74)	-0,11 (n = 90)	-0,31** (n = 72)
Nombre d'années d'expérience	-0,37** (n = 72)	-0,16 (n = 70)	-0,30* (n = 70)
Nombre d'enseignants	-0,23* (n = 69)	-0,31** (n = 83)	-0,18 (n = 67)
Nombre d'élèves en classe	-0,50 (n = 75)	-0,19 (n = 89)	-0,09 (n = 71)

Utilité perçue de l'utilisation des châtimeuts corporels

L'étude a exploré les perceptions des enseignants en ce qui a trait à l'utilité du châtimeut corporel en contexte scolaire. Ainsi, 56,2 % des enseignants trouvent toujours ou souvent utile de recourir au châtimeut corporel. En vue d'approfondir l'analyse, l'influence potentielle des caractéristiques sociodémographiques sur cette perception a été explorée. Les résultats issus d'une analyse de chi-carré n'ont mis en évidence aucun lien significatif entre le sexe de l'enseignant et leur perception de l'utilité de cette pratique. Par ailleurs, aucune différence significative n'a été révélée entre cette perception et d'autres variables telles que la région d'enseignement, le sexe, le type de formation ou le niveau de diplôme. En ce qui a trait au nombre d'élèves par classe, les analyses corrélacionnelles n'ont mis en évidence aucun lien significatif entre cette perception et cette variable. En revanche, des corrélacions négatives, mais significatives ont été relevées entre certaines variables telles que l'âge des enseignants ($r = -0,31$; $p = 0,007$) et le nombre d'années d'expérience ($r = -0,30$; $p = -0,01$), et la perception de l'utilité

du châtement corporel. Ces résultats suggèrent que plus les enseignants sont âgés ou expérimentés, moins ils jugent l'utilisation du châtement corporel utile dans le contexte de l'enseignement primaire.

Impact perçu sur la motivation

Les effets que les enseignants attribuent au châtement corporel sur la motivation des élèves à mieux travailler ont ensuite été analysés. Les résultats montrent que 67,4 % des enseignants soulignent que cette pratique favorise la motivation scolaire. Afin de mieux comprendre les facteurs pouvant influencer cette perception, l'influence des variables sociodémographiques a été analysée. Les résultats des analyses du chi-carré n'ont révélé aucun lien significatif en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de diplôme, du type de formation ou encore de la région d'enseignement. Des analyses corrélationnelles ont aussi confirmé cette tendance, ne montrant aucun lien entre la perception des effets motivationnels du châtement corporel et d'autres variables sociodémographiques telles que l'âge, le nombre d'élèves par classe et le nombre d'années d'expérience. Toutefois, une corrélation négative significative modérée a été observée entre cette perception et le nombre d'enseignants dans l'établissement scolaire ($r = -0,29$; $p = 0,006$). Ainsi, plus l'effectif du personnel enseignant est grand, moins ils perçoivent le châtement corporel comme un levier favorisant la motivation chez les élèves.

Impact perçu sur la discipline

Cette étude s'est également intéressée à la perception des enseignants quant aux effets disciplinaires que pourrait engendrer le châtement corporel chez les élèves. Lorsque les enseignants ont été interrogés sur cette perception, plus de la moitié d'entre eux (54,3 %) estimaient que le châtement corporel favorise de la discipline chez les élèves. Il a paru intéressant d'analyser si les variables sociodémographiques exercent une influence sur cette perception. Les analyses corrélationnelles n'ont révélé aucune association significative entre cette perception et des variables telles que l'âge, le nombre d'années d'expérience, ainsi que le nombre d'élèves par classe. En revanche, une corrélation négative significative a été observée entre l'effectif du personnel scolaire et cette perception ($r = -0,31$, $p = 0,004$). Ainsi, plus l'effectif du personnel

scolaire augmente, moins ils perçoivent le châtime^{nt} corporel comme favorisant de la discipline. Par ailleurs, des résultats d'analyse du chi-carré n'ont révélé aucun lien significatif entre cette perception et les variables telles que le sexe, le niveau de diplôme, le type de formation suivie et la région d'enseignement.

Réactions perçues chez les élèves

Une autre série d'analyses a été effectuée en vue de connaître les réactions que les enseignants observent chez les élèves, suite à l'application du châtime^{nt} corporel. En effet, comme le montrent les résultats du Tableau 5, le comportement qui a été le plus répertorié chez les répondants (48,2 %) est le fait que les élèves répètent souvent le comportement puni en cachette. Ensuite, 40,7 % d'entre eux estiment que le comportement s'améliore rarement définitivement. Par ailleurs, 43,6 % affirment que les élèves se retirent souvent dans leur coin. Bien qu'un nombre significatif d'enseignants (38,8 %) mentionnent que les élèves acceptent souvent l'acte punitif, ils sont un peu plus nombreux (40,3 %) à croire que les élèves manifestent souvent leur désapprobation lorsqu'ils sont victimes du châtime^{nt} corporel.

Tableau 5

Perceptions des enseignants des réactions des élèves (%)

Réactions des élèves	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Acceptent l'acte punitif	17,6	38,8	35,3	8,2
Se retirent dans son coin	9,0	43,6	38,8	9,0
Manifestent sa désapprobation	22,1	40,3	33,8	3,9
Évitent de répéter le comportement puni	17,1	35,4	43,9	3,7
S'améliorent définitivement	19,8	36,0	40,7	3,5
Se plaignent auprès de ses parents	13,9	39,2	35,4	11,4
Répètent le comportement puni en cachette	10,8	48,2	32,5	8,4

Conséquences perçues chez les élèves

Les enseignants ont aussi été interrogés sur les conséquences qu'ils perçoivent chez les élèves, à la suite de l'utilisation du châtiment corporel. Tel que le montre le Tableau 6, une majorité d'enseignants de l'échantillon perçoit que cette pratique entraîne toujours ou souvent une prise de conscience chez les élèves (71,8 %), de meilleures performances scolaires (70,9 %), une amélioration des comportements (67,1 %), et un plus grand respect (63,2 %). En revanche, un effectif considérable d'enseignants (60,3 %) estime que cette pratique produit toujours ou souvent une baisse d'intérêt pour les études chez les élèves, et qu'elle entraîne des troubles psychologiques (50 %).

Tableau 6

Conséquences perçues du châtiment corporel chez les élèves (%)

Conséquences	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Une prise de conscience de sa mauvaise attitude	35,3	36,5	24,7	3,5
Des blessures corporelles	5,1	43	34,2	17,7
Plus d'agressivité	17,1	39	36,6	7,3
De mauvaises performances scolaires	12,8	30,8	42,3	14,1
De meilleures performances scolaires	24,1	46,8	24,1	5,3
Des absences fréquentes	11,1	40,7	33,3	14,8
Un meilleur comportement de l'élève	17,7	49,4	29,1	3,8
Troubles psychiques	11	39	30,1	19,2
Un plus grand respect	21,1	42,1	34,2	2,6
Des dépendances	4	24	28	44
Baisse de l'amour pour les études	21,8	38,5	30,8	9

En vue d'approfondir l'analyse, une série d'analyses du chi-carré a été effectuée afin d'examiner l'association entre le sexe et certaines croyances liées aux conséquences du châtement corporel chez les élèves. Les résultats révèlent des liens significatifs avec certaines conséquences perçues. D'abord, des liens sont observés entre le sexe des enseignants et les croyances selon lesquelles le châtement corporel entraîne une prise de conscience chez les élèves ($\chi^2 (3, n = 85) = 11,47 ; p = 0,009$) et qu'il améliore les performances scolaires ($\chi^2 (3, n = 79) = 7,54 ; p = 0,05$). En effet, les femmes perçoivent davantage que les hommes que le châtement corporel entraîne une meilleure prise de conscience (F = 55 % ; H = 24 %) et de meilleures performances scolaires (F = 40 % ; H = 15 %). Les autres croyances analysées ne révèlent pas de lien avec le sexe. Cette même analyse a montré que la perception que le châtement corporel entraîne des blessures corporelles peut être liée la région d'enseignement. En effet, les enseignants en milieu urbain (78,6 %) croient davantage que leurs collègues en milieu rural (21,4 %) que le châtement corporel entraîne des blessures corporelles ($\chi^2 (3, n = 78) = 9,76 ; p = 0,021$). Les autres croyances analysées ne révèlent pas de lien avec la région d'enseignement. Par ailleurs, aucun lien n'a été observée entre les croyances liées au châtement corporel et des variables telles que le type de formation suivie ou le niveau de diplôme.

Finalement, des analyses de corrélation ont été effectuées pour examiner des liens entre certaines croyances liées au châtement corporel et des variables telles que l'âge, le nombre d'années d'expériences, le nombre d'élèves dans une classe et le nombre d'enseignants dans l'établissement. En effet, une association négative significative entre le nombre d'enseignants dans l'établissement et la perception selon laquelle le châtement corporel entraîne une prise de conscience ($r = - 0,26 ; p = 0,017$), suggérant que plus l'effectif du personnel enseignant augmente, moins ces derniers perçoivent le châtement corporel comme favorisant une prise de conscience. En revanche, aucune association statistiquement significative n'a été observée entre certaines croyances liées au châtement corporel et les autres variables sociodémographiques examinées.

Résultats sur les liens entre le vécu et les perceptions de l'utilisation du châtiment corporel

Afin de répondre au deuxième objectif de l'étude, qui consiste à explorer les liens entre le fait d'avoir été soi-même victime de châtiments corporels et les perceptions des enseignants envers leur utilisation, des analyses ont d'abord été effectuées pour explorer les liens avec le fait d'avoir reçu des châtiments corporels à l'école.

Parmi les corrélations effectuées, quatre variables de perception quant à l'effet d'utiliser le châtiment corporel sont liées positivement et significativement au fait d'avoir été victime de châtiments corporels à l'école soit que ça favorise la motivation des élèves à mieux travailler ($r = 0,26; p = 0,012$); que ça favorise la discipline des élèves ($r = 0,26; p = 0,01$); que ça entraîne une prise de conscience chez l'enfant ($r = 0,28; p = 0,009$) et que ça entraîne chez l'enfant de meilleures performances scolaires ($r = 0,23; p = 0,04$). Ces liens suggèrent que plus les enseignants ont été victimes de châtiments corporels à l'école, plus ils estiment que l'utilisation du châtiment corporel peut favoriser la motivation, le travail, la discipline et les performances scolaire.

Tableau 7

Liens corrélacionnels entre le fait d'avoir été victime de châtiment corporel et l'efficacité perçue de son utilisation

Types de victimes	Motivation à mieux travailler	Meilleure discipline des élèves	Prise de conscience	Meilleure performance scolaire	Plus grand respect	Meilleur comportement
Victime à l'école	-0,26* (n = 91)	-0,26* (n = 91)	-0,28** (n = 84)	-0,23* (n = 78)	-0,22 (n = 75)	-0,10 (n = 79)
Victime dans la famille	-0,10 (n = 91)	-0,12 (n = 91)	-0,04 (n = 84)	-0,05 (n = 78)	-0,06 (n = 75)	-0,19 (n = 79)
Victime dans le quartier	-0,13 (n = 91)	-0,12 (n = 91)	-0,13 (n = 84)	-0,08 (n = 78)	-0,12 (n = 75)	-0,09 (n = 79)

* $p \geq 0,05$; ** $p \geq 0,01$; *** $p \geq 0,001$

Résultats sur les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants

Cette section vise à répondre au troisième objectif de l'étude qui consiste à identifier les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants lorsqu'ils utilisent le châtime^{nt} corporel. D'abord, les contextes que les enseignants perçoivent comme justifiant le recours au châtime^{nt} corporel sont exposés. Ensuite sont présentés les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants. En dernier lieu, l'influence de certaines variables sociodémographiques sur ces perceptions est mise en évidence.

Contextes perçus comme justifiant le recours au châtime^{nt} corporel

Les enseignants ont répondu à une question qui permet de comprendre dans quels contextes de transgression le châtime^{nt} corporel peut être utilisé. Ainsi, 37,5 % des enseignants interrogés indiquent que le châtime^{nt} corporel n'est envisageable en aucun cas. Ensuite, 55,8 % estiment que l'utilisation du châtime^{nt} corporel est possible seulement dans certains cas. Toutefois, il est important de mentionner que seulement 2,9 % d'entre eux le trouvent envisageable dans tous les cas.

Objectifs pédagogiques poursuivis

Les enseignants ont été questionnés en vue de comprendre les objectifs pédagogiques qu'ils poursuivent en utilisant du châtime^{nt} corporel, et il en ressort quatre objectifs principaux. Le premier objectif poursuivi par ces derniers consiste à stimuler la motivation chez les élèves. En ce sens, 67,4 % des enseignants considèrent le châtime^{nt} corporel comme une stratégie pouvant favoriser la motivation scolaire. En deuxième lieu, les enseignants visent à assurer un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage. En effet, 66,2 % des répondants le jugent approprié pour des problèmes de turbulence en classe. En troisième lieu, les enseignants visent à renforcer chez les élèves la réalisation du travail à effectuer à domicile. En effet, 65,1 % des enseignants estiment le châtime^{nt} corporel approprié pour le travail à domicile non effectué. En dernier lieu, les enseignants visent à assurer une présence régulière et ponctuelle des élèves en

classe. Ainsi, une proportion de 54,2 % des enseignants estime le châtimeⁿt corporel toujours ou souvent approprié pour réduire des cas d'absence ou de retards répétés et injustifiés.

Influence des variables sociodémographiques

Par ailleurs, une série de corrélations ont été effectuées afin d'examiner le lien entre le nombre d'élèves en classe et les circonstances dans lesquelles le châtimeⁿt corporel est envisageable. Les résultats indiquent une faible corrélation négative significative entre le nombre d'élèves dans une classe et les travaux à domicile non effectués ($r = -0,233$; $p = 0,032$), suggérant que plus les enseignants ont d'élèves dans leur classe, moins ils utilisent le châtimeⁿt corporel pour sanctionner les travaux à domicile non effectués. Cette perception est aussi corrélée négativement à des activités nuisibles pour la sécurité de l'enfant ou celle des autres ($r = -0,248$; $p = 0,038$), indiquant que plus la taille des classes est élevée, moins les enseignants interviennent par des châtimeⁿts corporels pour des raisons liées à la sécurité des enfants.

Par ailleurs, une autre série d'analyses ont confirmé des corrélations négatives entre le nombre d'enseignants dans l'établissement et trois variables. En effet, le nombre d'enseignants est lié négativement au fait de sanctionner pour des absences ou des retards répétés ($r = -0,29$; $p = 0,010$), au travail à domicile non effectué ($r = -0,23$; $p = 0,03$), et à des activités nuisibles pour les activités nuisibles pour la sécurité des enfants ($r = -0,27$; $p = 0,01$). Ainsi, plus l'effectif du personnel enseignant est élevé, moins les élèves sont sanctionnés pour des motifs tels que des retards ou des absences répétées, moins ils sont sanctionnés pour du travail à domicile non effectué, ainsi que pour des activités nuisibles pour la sécurité des enfants.

Par ailleurs, il a été jugé important d'examiner l'existence d'un éventuel lien entre les motifs perçus comme justifiant le recours au châtimeⁿt corporel et d'autres variables sociodémographiques telles que le sexe, le niveau de diplôme, le type de formation suivie, ainsi que la région d'enseignement. Toutefois, les résultats des analyses du chi-carré n'ont mis en évidence aucune différence significative entre cette perception et ces variables sociodémographiques. En vue de pousser l'analyse plus loin, des corrélations ont été également calculées entre les motifs invoqués pour justifier le recours au châtimeⁿt corporel et d'autres

variables telles que l'âge et le nombre d'années d'expérience. Aucun lien significatif n'a été observé entre ces variables sociodémographiques et les motifs perçus comme justifiant le recours au châtement corporel.

Tableau 8

Liens corrélacionnels entre certaines variables sociodémographiques et les contextes perçus comme justifiant le recours au châtement corporel

Variables analysées	Absences ou retards répétés et injustifiés	Travail à domicile non effectué	Turbulence (Bavardage)	Activités nuisibles pour la sécurité des autres	Bagarres, détention ou usage d'objets dangereux	Violation du règlement intérieur
Âge	-0,23 (n = 81)	-0,02 (n = 86)	-0,07 (n = 81)	-0,01 (n = 79)	-0,05 (n = 76)	-0,06 (n = 81)
Nombre d'enseignants par école	-0,29* (n = 73)	-0,23* (n = 81)	-0,11 (n = 75)	-0,27* (n = 72)	-0,23 (n = 69)	-0,22 (n = 74)
Nombre d'élèves	-0,14 (n = 80)	-0,23* (n = 85)	-0,20 (n = 80)	-0,24* (n = 77)	-0,20 (n = 74)	-0,10 (n = 80)
Nombre d'années d'expérience	-0,10 (n = 81)	-0,06 (n = 86)	-0,03 (n = 81)	-0,10 (n = 79)	-0,02 (n = 76)	-0,09 (n = 80)

* $p \geq 0,05$; ** $p \geq 0,01$; *** $p \geq 0,001$

Discussion

La discussion des résultats s'organise autour de quatre axes principaux : 1) les perceptions générales des enseignants à l'égard du châtimeⁿt corporel ; 2) les perceptions relatives à l'efficacité du châtimeⁿt corporel ; 3) le lien entre le vécu des enseignants et leurs perceptions et enfin 4) les facteurs qui sous-tendent l'utilisation de cette pratique par les enseignants.

Le premier objectif de cette recherche a été de décrire les perceptions des enseignants de l'utilisation du châtimeⁿt corporel en milieu scolaire haïtien. Les résultats ont permis de dégager plusieurs éléments généraux liés aux conceptions des enseignants du châtimeⁿt corporel, notamment les pratiques qui sont associées au châtimeⁿt corporel, la fréquence d'utilisation perçue, ainsi que les types de châtimeⁿts corporels les plus couramment utilisés.

Les résultats dégagent une certaine homogénéité parmi les pratiques perçues par les enseignants comme relevant du châtimeⁿt corporel. En effet, les résultats montrent un consensus assez large sur la dimension physique et punitive de certains gestes identifiés comme du châtimeⁿt corporel. Un fait intéressant est que les enseignants interrogés considèrent le fait de frapper avec la main ou un objet comme étant le type de châtimeⁿt corporel le plus utilisé. Ces résultats sont aussi en cohérence avec la définition classique de Strauss (1994) du châtimeⁿt corporel, faisant allusion à la dimension physique de cette pratique dans le but de corriger un comportement jugé inapproprié. Par ailleurs, un autre fait révélateur est qu'un nombre considérable d'enseignants identifient le fait de contraindre des élèves à adopter des postures inconfortables, c'est-à-dire limiter leurs mouvements, comme étant du châtimeⁿt corporel. Ces résultats suggèrent que les enseignants dépassent le seul usage de la violence physique directe dans leur définition des châtimeⁿts corporels, en incluant d'autres formes de restrictions liées à la contrainte physique, notamment la restriction de liberté de mouvement chez les élèves à des fins disciplinaires.

En ce qui a trait à la perception de la fréquence d'utilisation du châtimeⁿt corporel, les données recueillies permettent de déduire que cette pratique demeure, aux yeux des enseignants, largement commune dans les écoles. Le fait que ce soit une minorité marginale qui témoigne de

l'inexistence de cette pratique suggère la normalisation perçue de cette dernière en milieu scolaire haïtien pour la gestion des comportements jugés inappropriés. Ces observations rejoignent celles des participants de plusieurs études (El Ouardani 2018 ; Mayisela, 2018 ; Tiwari, 2019), dans lesquelles les enseignants valorisent, en accord avec leur culture, l'utilisation du châtime corporel en milieu scolaire. Toutefois, le fait pour les enseignants de reconnaître la fréquence élevée de cette pratique pourrait constituer une étape cruciale dans une démarche de sensibilisation (Büyükdamgacı, 2003).

En ce qui concerne la légitimité de recourir au châtime corporel, la perception des enseignants reste modulée à cet égard. En effet, les résultats révèlent que la majorité des enseignants interrogés affirment que cette pratique s'oppose à leurs principes personnels et qu'elle n'est pas acceptable dans une classe du primaire. Pourtant, plus de la moitié d'entre eux estiment qu'il est quand même possible d'y recourir dans certains cas de transgression. Ce paradoxe entre les convictions personnelles des enseignants et leurs pratiques effectives met en lumière la complexité des mécanismes qui régissent l'utilisation du châtime corporel. Cette tendance peut refléter aussi une dissonance cognitive où les enseignants sont conscients de l'inadéquation de cette pratique, mais continuent de l'utiliser en raison, possiblement, d'un manque de connaissances des techniques alternatives ou de l'impuissance perçue face à certains comportements perturbateurs. Cette hypothèse s'aligne avec les résultats de l'étude de Mayisela (2018) et ceux de Malak *et al.*, (2015) dans lesquels des enseignants évoquent le manque de connaissances des approches alternatives comme une cause liée à l'utilisation du châtime corporel malgré son interdiction légale. Ces résultats rejoignent aussi les observations de l'étude de Yeboah (2020) dans laquelle la majorité des enseignants ne considèrent pas le châtime corporel comme étant efficace, tandis qu'ils s'opposent à son abolition en contexte scolaire.

Un autre aspect qui a été mis en lumière dans cette étude concerne les perceptions qu'a l'entourage des enseignants lorsque ces derniers utilisent le châtime corporel. Plus de la moitié des enseignants soulignent que leurs directeurs d'école, leurs amis proches non enseignants, leurs collègues expérimentés, ainsi que les parents d'élèves approuveraient cette pratique. Ces résultats

révèlent que les enseignants agissent, consciemment ou non, selon ce que leur entourage attend ou tolère de leur part. Dans la théorie de l'Action Raison, Ajzen (1975) explique dans son concept de « norme subjective » la façon dont la pression sociale perçue au sein de l'entourage peut influencer les comportements des sujets. En effet, lorsqu'un enseignant perçoit que des figures de confiance n'émettent pas d'objection ou soutiennent sa pratique, il est plus susceptible de considérer ce recours comme étant socialement acceptable, même si ses convictions intérieures restent ambivalentes. Plus loin, Ajzen (1991) utilise le concept du contrôle comportemental perçu pour souligner que les individus tiennent compte des obstacles et des contraintes potentiels avant d'adopter un certain comportement. Ces observations traduisent le poids des perceptions de l'entourage sur le comportement des individus.

Par ailleurs, ces conclusions rejoignent les résultats de l'étude de Tiwari (2019) et celle de El Ouardani (2018), dans lesquelles des enseignants affirmaient que des parents leur demandaient ouvertement d'administrer un châtement corporel à leurs enfants. De plus, l'étude de El Ouardani (2018) révèle que le manque d'utilisation du châtement corporel est perçu comme une forme de négligence aux yeux de certains parents. Ces résultats suggèrent donc que toute stratégie de sensibilisation visant la diminution du recours aux châtements corporels aurait avantage à viser non seulement les enseignants, mais aussi les directions d'établissement, les parents d'élèves, les collègues et des proches extérieurs à l'environnement scolaire dont des amis proches non enseignants. Une telle campagne de sensibilisation pourrait être efficace selon les conclusions de l'étude de (Holden *et al.*, 2014) montrant que les programmes d'éducation ont le potentiel de modifier les attitudes et les croyances des participants à l'égard du châtement corporel.

Loin d'être homogènes, les résultats ont mis en évidence des perceptions contrastées chez les enseignants quant à l'importance qu'ils accordent au châtement corporel. Cette tension est particulièrement perceptible dans les jugements que ces derniers portent sur l'importance du châtement corporel. Bien que plus de la moitié des enseignants perçoivent l'utilisation du châtement corporel comme toujours ou souvent importante, une proportion non négligeable

exprime un malaise en affirmant que cette pratique n'est jamais importante pour eux. Cette polarisation peut refléter un conflit de valeurs au sein du groupe d'enseignants où une plus grande part d'entre eux partagent encore des valeurs traditionnelles de la discipline, tandis qu'un sous-groupe plus restreint partage des valeurs émergentes fondées sur le respect des droits de l'enfant. Ces résultats rejoignent les conclusions d'une étude menée en Jordanie où la plupart des enseignants ont affirmé leur penchant pour le respect des droits des élèves alors que d'autres enseignants de la même étude soutiennent que le châtement corporel contribue à l'amélioration des conduites des élèves (Lwo et Yuan, 2011).

Par ailleurs, des liens ont été observés entre certaines variables sociodémographiques telles que l'âge et le nombre d'enseignants avec l'importance que les enseignants accordent au châtement corporel. Ces résultats suggèrent que plus les enseignants sont âgés ou expérimentés, moins ils jugent que le châtement corporel est important dans leurs pratiques pédagogiques. En effet, il est possible qu'avec l'âge ou le nombre d'années d'expérience professionnelle, les enseignants prennent davantage confiance en eux et ressentent moins le besoin de recourir au châtement corporel pour garder un contrôle sur leur classe. Comme l'ont démontré certains chercheurs, l'expérience contribue au développement de la confiance chez les enseignants (Tschannen-Moran et Hoy, 2007) et les enseignants expérimentés ont un sentiment d'efficacité personnelle plus élevé que les novices dans la gestion de leur classe (Wolters et Daugherty, 2007).

Il est tout aussi pertinent de constater que les enseignants en un plus grand effectif dans leur établissement jugent moins important et moins utile de recourir au châtement corporel. En outre, plus le nombre d'enseignants est élevé dans une école, moins ils perçoivent les châtements corporels comme favorisant la motivation ou la discipline. Il est possible que ces enseignants ressentent davantage un sentiment de surveillance mutuelle et aient, par la suite, moins recours à des châtements corporels. Cette hypothèse rejoint la théorie de la surveillance sociale de Foucault (1975) qui postule que chaque enseignant se sent contraint par le regard de ses pairs et leurs normes partagées. L'absence de liens significatifs entre certaines caractéristiques des enseignants

telles que le sexe, le niveau de diplôme, le nombre d'élèves par classe ainsi que la région d'enseignement avec le sentiment d'importance ou d'utilité accordé aux châtiments corporels, suggère que ces variables n'ont pas d'influence significative sur la perception de ces derniers, reflétant donc des normes culturelles intériorisées (Mayisela, 2018).

De son côté, l'analyse sur les perceptions des enseignants des effets perçus du châtiment corporel sur la motivation et la discipline des élèves montre qu'une forte proportion des répondants estime que cette pratique favorise la motivation scolaire et contribue au maintien de la discipline chez les élèves. Ces résultats suggèrent que la majorité des enseignants ont une vision plus traditionnelle de l'éducation où l'autorité repose davantage sur la crainte de la punition. Une telle conception contraste avec les approches pédagogiques contemporaines où la motivation intrinsèque est priorisée par la valorisation du potentiel de l'élève ainsi que l'utilisation des méthodes proactives. La théorie du comportement planifié de Ajzen (1991) pourrait aider à saisir la raison pour laquelle l'utilisation du châtiment corporel persiste malgré les lois en vigueur l'interdisant. Ajzen (1991) dans sa théorie postule que l'attitude, c'est-à-dire l'ensemble des croyances, à l'égard du châtiment corporel, influence l'intention d'y recourir. Selon cette théorie, les pressions sociales perçues peuvent structurer la perception des enseignants par rapport au châtiment corporel. En effet, si l'enseignant perçoit que la majorité de ses collègues ou certains parents considèrent le châtiment corporel comme normal ou nécessaire, cela peut renforcer ses croyances ou modifier son intention même s'il avait initialement une attitude négative contre cette pratique.

En ce qui concerne les réactions observées chez les élèves exposés au châtiment corporel, les enseignants dégagent des perceptions variées et ambivalentes. En effet, une grande proportion d'enseignants souligne que les élèves acceptent toujours ou souvent l'acte punitif, alors que d'autres enseignants ont souligné des comportements de retrait ou de désapprobation chez les élèves. En outre, près de la moitié des enseignants perçoivent que les élèves reproduisent en cachette les comportements punis. Ces données suggèrent donc une soumission contrainte des élèves par peur d'une punition physique et ne suggèrent en aucun cas une prise de conscience du

comportement sanctionné. Ces observations rejoignent celles de Gershoff (2002) suggérant que le châtement corporel engendre une conformité immédiate des victimes et ne corrigerait pas durablement le comportement des élèves, mais modifierait la manière dont ils l'expriment, générant ainsi, une pauvre intériorisation morale.

Au-delà des réactions immédiates observées chez les élèves, les enseignants ont été interrogés également sur des conséquences plus profondes qu'ils perçoivent de l'utilisation du châtement corporel. Les résultats ont permis de remarquer que les femmes perçoivent davantage que les hommes que le châtement corporel entraîne une prise de conscience ainsi qu'une amélioration des performances scolaires chez l'élève. Ces résultats pourraient être interprétés selon l'hypothèse que les femmes enseignantes peuvent ressentir davantage que les hommes le besoin de légitimer leur autorité dans une société où l'autorité de l'homme est plus valorisée ou acceptée que celles des femmes (Banque Mondiale, 2023). Il est possible qu'elles voient dans cette pratique une manière d'asseoir ou de légitimer leur autorité dans des environnements qui peuvent être difficiles. Cette tendance rejoint la théorie de la compensation du pouvoir postulant que les individus en position d'autorité percevant une perte de contrôle ou d'ordre ont tendance à compenser ce manque par des comportements autoritaires (Landau *et al.*, 2015).

Un autre aspect déterminant dans l'analyse concerne l'influence du vécu des enseignants sur leurs perceptions d'utilisation du châtement corporel. En effet, les données de cette étude indiquent que les enseignants ayant été eux-mêmes plus souvent victimes de châtement corporel à l'école pensent que le châtement corporel favoriserait chez les élèves la motivation à mieux travailler, une meilleure prise de conscience et de meilleures performances scolaires. Cette même tendance est observée dans l'étude de Mayisela (2018) dans laquelle les enseignants évoquent leur propre expérience comme un facteur pour légitimer leur utilisation du châtement corporel. Elle rejoint aussi les conclusions de Burns (1993) sur le fait que l'expérience de la violence physique pendant son enfance est un facteur de risque pouvant entraîner son utilisation à l'âge adulte. Ces données mettent en exergue la nécessité de prendre en compte le poids du vécu des enseignants dans la formation de leurs représentations professionnelles et d'initier des ateliers de

formation réflexifs autour de ces logiques de transmission intergénérationnelle du châtiment corporel comme pratique pédagogique et disciplinaire.

Justifications de l'usage du châtiment corporel

Bien que les proportions varient, les données révèlent que plus de la moitié des enseignants perçoivent l'utilisation du châtiment corporel comme envisageable dans plusieurs contextes spécifiques. Parmi les contextes évoqués, on retrouve les absences ou les retards répétés et injustifiés, les comportements turbulents en classe ainsi que ceux qui nuisent à la sécurité d'autrui. Par ailleurs, d'autres l'estiment justifié dans des contextes de bagarres, de violation du règlement intérieur ou pour réprimander l'usage d'objets dangereux, ainsi que lors des devoirs à domicile non effectués. Ces données concordent avec les résultats de l'étude menée par Malak et ses collaborateurs (2015) et ceux de Mayisela (2018) qui montrent que les enseignants perçoivent l'utilisation du châtiment corporel comme un outil de gestion des comportements perturbateurs. En effet, ces données traduisent que l'utilisation du châtiment corporel par les enseignants haïtiens n'est pas une fin en soi, c'est-à-dire qu'ils ne frappent pas pour frapper, mais qu'il s'agit surtout d'une réponse jugée appropriée en vue de répondre à des comportements problématiques dans un contexte scolaire où les méthodes alternatives sont méconnues ou perçues comme inefficaces (Dubanoski *et al.*, 1983).

En outre, plus de la moitié des répondants considèrent le châtiment corporel comme un levier pour maintenir la discipline et stimuler la motivation chez les élèves, suggérant une confusion entre une conformité imposée et une motivation intrinsèque chez les élèves. En effet, le châtiment corporel est perçu comme un outil de rappel à l'ordre lorsque les attentes ne sont pas satisfaites. Cette tendance a été aussi documentée dans l'étude de Yeboah (2020) menée au Ghana dans laquelle les enseignants justifiaient l'utilisation du châtiment corporel par son efficacité perçue. Cette tendance s'oppose aux conclusions de l'étude de Jamie et ses collègues (2021) suggérant que l'exposition au châtiment corporel prédispose à des risques de régresser sur le plan scolaire et de celle de Strauss et ses collègues (1997) qui suggèrent que l'exposition au

châtiment corporel favoriserait le développement de comportements antisociaux au fil du temps chez les enfants.

Cette discussion a permis de mettre en lumière les représentations des enseignants de l'utilisation du châtiment corporel en milieu scolaire haïtien. En croisant les résultats de cette recherche avec d'autres données empiriques et des théories pertinentes, il apparaît que l'utilisation du châtiment corporel est liée à des facteurs personnels, sociaux et contextuels. Par ailleurs, il semble aussi que ces tendances varient selon des variables sociodémographiques et le vécu des enseignants, dégageant l'importance d'une approche nuancée lors des campagnes de sensibilisation à cet effet.

Limites de la recherche

Cette étude a permis d'explorer les perceptions des enseignants de l'utilisation du châtiment corporel en milieu scolaire haïtien. En revanche, il est important de prendre en compte certaines limites lors de la lecture des résultats. Tout d'abord, la principale limite à considérer dans cette recherche est le fait que les données recueillies reposent sur des pratiques déclarées par les enseignants eux-mêmes. Bien que la collecte de données se soit déroulée de façon anonyme, le biais de désirabilité sociale demeure un enjeu important dans un contexte où le châtiment corporel est légalement interdit en milieu scolaire haïtien et questionnable sur le plan de l'éthique. Une seconde limite à cette recherche provient de l'approche quantitative de collecte de données par questionnaire qui limite la profondeur de l'exploration des représentations individuelles. Une approche qualitative complémentaire par des entretiens ou des observations permettrait, dans le futur, d'enrichir davantage les représentations qu'ont les participants du phénomène. Une autre limite concerne l'échantillon de convenance de l'étude sélectionné à partir d'une méthode non probabiliste et accidentelle. Bien qu'il soit diversifié, la taille de l'échantillon reste modeste et limite sa représentativité statistique à l'ensemble du corps des enseignants haïtiens. En effet, les résultats doivent être interprétés comme des tendances révélatrices et non comme des résultats généralisables à la profession enseignante en Haïti.

Conclusion

En somme, le présent mémoire avait pour objectif de décrire les perceptions des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtimeⁿt corporel en milieu scolaire primaire. Cette recherche s'inscrit dans un contexte éducatif où, malgré les lois et conventions internationales interdisant le recours aux châtimeⁿt corporels, son utilisation demeure répandue et socialement tolérée.

Les résultats contribuent à la compréhension du phénomène complexe lié au fait de recourir à cette pratique et à en saisir les dimensions culturelles, institutionnelles et individuelles. Les résultats ont révélé une zone conceptuelle grise en lien avec le concept du châtimeⁿt corporel, suggérant la nécessité d'une formation pour les enseignants à cet effet. Bien que plusieurs reconnaissent les effets négatifs liés à l'utilisation du châtimeⁿt corporel, ils sont nombreux à évoquer, notamment, le manque de ressources alternatives, la nécessité de préserver l'ordre et d'encourager la performance dans des classes surchargées, la pression parentale ainsi que leur propre expérience scolaire comme facteurs de légitimation de l'usage du châtimeⁿt corporel.

Malgré les limites précédemment évoquées, cette recherche a permis de découvrir certaines tendances éclairantes concernant les perceptions des enseignants du phénomène. Ce travail fait ressortir que l'enjeu dépasse la simple question des représentations individuelles et démontre la nécessité d'un engagement collectif, notamment scientifique, pédagogique et politique afin de promouvoir un environnement scolaire, exempt de violence. En effet, puisque les écoles où le nombre d'enseignants est plus restreint a une plus forte propension à utiliser du châtimeⁿt corporel, il serait nécessaire de créer des réseaux de collaboration inter écoles afin de mutualiser les ressources et de de partager des approches des gestion de classe non violentes. Parmi les pistes de solutions envisagées, les résultats soulignent la nécessité d'instaurer des programmes de mentorat jumelant des enseignants en début de carrière à des enseignants plus expérimentés en gestion de classe. Enfin, les résultats mettent en évidence l'importance de mettre en place des formations continues et ciblées pour les enseignantes sur les méthodes alternatives et

l'affirmation professionnelle afin de soutenir la construction de leur sentiment d'autorité sans ressentir le besoin de recourir au châtement corporel.

Somme toute, le mémoire adopte une position critique contre l'utilisation du châtement corporel. Il recommande une approche systémique dépassant la simple responsabilisation individuelle en vue d'une transformation progressive des normes socioculturelles entourant la discipline en milieu scolaire haïtien. Dans ce contexte, la psychoéducation offre un cadre pertinent pour soutenir l'évolution des pratiques. Dans une posture de rôle-conseil, le psychoéducateur peut contribuer au renforcement des compétences professionnelles en amenant l'enseignant à développer un regard critique sur ses pratiques disciplinaires. En collaboration avec l'équipe-école, il peut aussi contribuer dans la mise en œuvre d'interventions proactives et réactives afin de soutenir des élèves à risque ou aux prises avec des difficultés d'adaptation, lesquels sont plus exposés au châtement corporel. Dans une autre étude, il serait, toutefois, intéressant d'investiguer le châtement corporel du point d'autres acteurs de la communauté scolaire dont les élèves, les directions d'établissement, voire les parents.

Références

- Adigun, O. T., Chonco, D. S., Kutame, A. P. et Kapueja, I. S. (2022). "I dread to enter some classrooms": Perspectives regarding alternatives to corporal punishment in secondary schools. *Interchange: A Quarterly Review of Education*, 53(3-4), 391-406. <https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=EJ1357550&site=ehost-live>
- Afifi, T. O., Brownridge, D. A., Cox, B. J. et Sareen, J. (2006). Physical punishment, childhood abuse and psychiatric disorders. *Child Abuse & Neglect*, 30(10), 1093-1103. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.04.006>
- Ajzen, I. (1985). *From intentions to action: A theory of planned behavior*. Springer. https://edutechwiki.unige.ch/en/File:TBA_english.gif
- Ajzen, I. (1988). Attitudes, personality, and behavior. *Milton Keynes: Open University Press Google Scholar*.
- Alsaif, O. A. (2015). Corporal punishment in schools: Theoretical discussion and personal experience. *Contemporary Issues in Education Research*, 8(1), 19-24. <https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=EJ1058159&site=ehost-live>
- André, C. (2005). L'estime de soi. *Recherche en soins infirmiers*, 82(3), 26-30. <https://doi.org/10.3917/rsi.082.0026>
- Anja, H., Anita, M., Richard, G. W., Kelly, Y., Durant, J. E., Jillian Van Turnhout et Geshoff, E. T. (2021). Physical punishment and child outcomes : A narrative review of prospective studies. *Lancet*, 355-364.
- Arnold, E. (1982). The use of corporal punishment in child rearing in the West Indies. *Child Abuse & Neglect*, 6(2), 141-145. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0145-2134\(82\)90006-0](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0145-2134(82)90006-0)
- Bachar, E., Canetti, L., Bonne, O., DeNour, A. K. et Shalev, A. Y. (1997). Physical punishment and signs of mental distress in normal adolescents. *Scharly Journal*, 32(128). <https://www.proquest.com/docview/1295914145/fulltextPDF/12AEE871F5AA4971PQ/1?accountid=14725>
- Banque Mondiale. (2023). *Haïti : Le potentiel inexploité d'Haïti: une évaluation des obstacles à l'égalité de genre*. groupe de la banque mondiale. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/publication/haiti-gender-assessment-report>
- Bar, P. (2011). La punition à l'école. Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

- Behl, L. E. (2004). *Attitudes toward corporal punishment, stress, and social support in the prediction of child physical abuse potential*. <https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psych&AN=2004-99004-335&site=ehost-live>
- Bradfer, M. et Rouch, J.-J. (2004). *Punis : témoignages sur les punitions à l'école*. Elytis.
- Brasseur, M. (2012). Les croyances sur la diversité et leurs rôles dans le management. *Revue des sciences de gestion*, 71-79.
- Burns, N. M. (1993). *Examen des travaux relatifs au châtime corporel infligé aux enfants*. Ministère de la Justice Canada, Direction générale de la recherche et de la statistique, Secteur de la gestion, politiques et programmes ministériels. <http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/jus-jus/1990-2010/WD1993-6f.pdf>
- Büyükdamgacı, G. (2003). Process of organizational problem definition: How to evaluate and how to improve. *Omega*, 31(4), 327-338. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0305-0483\(03\)00029-X](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0305-0483(03)00029-X)
- Centers for Disease Control and Prevention; Interuniversity Institute for Research and Development; République d'Haïti; Together for Girls. (2014). *Violence Against Children in Haiti: Findings from a National Survey 2012*. T. f. G. C. G. o. Haiti.
- Chaloult, L., Goulet, J. et Ngo, T.-L. (2018). *Manuel d'accompagnement pour une thérapie cognitivo-comportementale*. Jean Goulet - Tccmontréal
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. (2007). *Observation générale no 8 : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtime corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtime* (publication n° CRC/C/GC/8). <https://www.right-to-education.org/>
- Conseil de l'Europe. (2007). *Abolition des châtime corporels des enfants : Questions et réponses*. « Construire une Europe pour et avec les enfants ». chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.coe.int/t/dg3/children/pdf/QuestionAnswer_fr.pdf
- Convention against torture initiative. (2021). *DIscipline positive et alternatives aux chatiments corporels infligés aux enfants*.

- Crouch, J. L. et Behl, L. E. (2001). Relationships among parental beliefs in corporal punishment, reported stress, and physical child abuse potential. *Child Abuse & Neglect*, 25(3), 413-419. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00256-8](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00256-8)
- Cuartas, J., Weissman, D. G., Lengua, L., Sheridan, M. A. et McLaughlin, K. A. (2021). Corporal punishment and elevated neural response to threat in children. *Child Development*, 92, 821-832.
- Cuin, C.-H. (2013). La sociologie des croyances religieuses à ses frontières. *Sociologie*, 4(1), 81-86. <https://doi.org/10.3917/socio.041.0081>
- Debarbieux, E. (2006). Pourquoi pas une bonne fessée? Une recherche sur le châtimeut corporel à l'école. *Spirale-Revue de recherches en éducation*, 37(1), 83-95.
- Decelles, S. (2022). La gestion de classe : outil de planification des apprentissages. *Apprendre et enseigner aujourd'hui*, 12(1), 28–30. <https://doi.org/10.7202/1097621ar>
- Delanoë, D. (2015a). Les châtimeuts corporels de l'enfant, une forme élémentaire de la domination. *L'Autre*, 16(1), 48-58. <https://doi.org/10.3917/lautr.046.0048>
- Delanoë, D. (2015b). Les châtimeuts corporels de l'enfant, une forme élémentaire de la domination. *L'autre Cliniques, Cultures et Societes*, 16(1), 48-58. <https://doi.org/10.3917/lautr.046.0048>
- Delanoë, D. (2017a). Une découverte récente. Dans *Les châtimeuts corporels de l'enfant* (p. 29-56). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.delan.2017.01.0029>
- Delanoë, D. (2017b). Pratiques et justifications culturelles des châtimeuts. Dans *Les châtimeuts corporels de l'enfant* (p. 57-146). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.delan.2017.01.0057>
- Demay, C. (1975). *Les Châtimeuts corporels : étude psychologique suivie de lettres commentées*. Editions de Presse et d'information.
- Douet, B. (1987). *Discipline et punitions a l'ecole*. Presses universitaires de France. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34908900w>
- Douglas, E. M. (2006). Familial violence socialization in childhood and later life approval of corporal punishment: A cross-cultural perspective. *American Journal of Orthopsychiatry*, 76(1), 23-30. <https://doi.org/10.1037/0002-9432.76.1.23>
- Doyon, J. (2009). Le «père dénaturé» au siècle des lumières. Dans. *Annales de démographie historique*.

- Dubanoski, R. A., Inaba, M. et Gerkewicz, K. (1983). Corporal punishment in schools: myths, problems and alternatives. *Child Abuse & Neglect*, 7(3), 271-278.
- Durrant, J. et Ensom, R. (2012, Sep 4). Physical punishment of children: lessons from 20 years of research. *Cmaj*, 184(12), 1373-1377. <https://doi.org/10.1503/cmaj.101314>
- Elgar, F. J., Donnelly, P. D., Michaelson, V., Gariépy, G., Riehm, K. E., Walsh, S. D. et Pickett, W. (2018). Corporal punishment bans and physical fighting in adolescents: An ecological study of 88 countries. *BMJ Open*, 8(9), e021616. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2018-021616>
- Ellison, C. G. et Bradshaw, M. (2009). Religious beliefs, sociopolitical ideology, and attitudes toward corporal punishment. *Journal of Family Issues*, 30(3), 320-340. <https://doi.org/10.1177/0192513X08326331>
- El Ouardani, C. N. (2018). Care or neglect?: Corporal discipline reform in a rural moroccan classroom. *Anthropology & Education Quarterly*, 49(2), 129-145. <https://doi.org/10.1111/aeq.12243>
- Ember, C. R. et Ember, M. (2005). Explaining corporal punishment of children: A cross-cultural study. *American Anthropologist*, 107(4), 609-619. <https://doi.org/https://doi.org/10.1525/aa.2005.107.4.609>
- Fakunmoju, S. B. (2020). Perception, use and abolition of corporal punishment among high school teachers in a district in southwestern Nigeria. *International Journal of Psychology*, 55(1), 106-114. <https://doi.org/10.1002/ijop.12542>
- Flahault, F. (2006). Instruction, éducation et transmission entre générations. *Revue du MAUSS*, 28(2), 295-304. <https://doi.org/10.3917/rdm.028.0295>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (4^e éd.). Chenelière éducation.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Éditions Gallimard.
- Gemara, N. et Nadan, Y. (2022). "He who spareth the rod hateth his son": Perceptions regarding corporal punishment among Ultra-Orthodox Jewish fathers in Israel. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(1-2), 79-101. <https://doi.org/10.1177/0886260520908026>
- Gershoff, E. T. (2002). Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences : A meta-analytic and theoretical review. *Psychological Bulletin*, 128, 539-579.

- Gershoff, E. T. et Font, S. A. (2016). Corporal punishment in U.S. public schools: prevalence, disparities in use, and status in state and federal policy. *Social Policy Report*, 30(1), 1075-7031.
<https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=ED569208&site=ehost-live>
- Girandola, F. et Fointiat, V. (2016). Le concept d'attitude. Dans F. Girandola et V. Fointiat (dir). *Attitudes et comportements : comprendre et changer* (p. 7-30). Presses universitaires de Grenoble. <https://shs.cairn.info/attitudes-et-comportements--9782706125812-page-7?lang=fr>
- Global initiative to end All Corpoal Punishment. (2018). *Corporal Punishment and Health*. <https://endcorporalpunishment.org/health/>
- Global Initiative to End All Corpoal Punishment. (2021). *Review of research on the effects of corporal punishment : Working*. <https://www.childrenareunbeatable.org.uk/the-case-for-reform/effects-of-corporal-punishment.pdf>
- Hassan, G. et Rousseau, C. (2009). Quand la divergence devient exclusion : perceptions des châtements corporels par les parents et les adolescents immigrants. *L'Autre*, 10(3), 291-304.
<https://doi.org/10.3917/lautr.030.0292>
- Heilmann., A., Mehay., A., Watt., R. G., Kelly., Y., Durrant., J. E., Turnhout., J. V. et Gershoff., E. T. (2021). Physical punishment and child outcomes : A narrative review of prospective studies. *The Lancet*, 398(10297), 355-364.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673621005821?via%3Dihub>
- Henry, A. et Lenihan, T. (2018). *Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtements corporels infligés aux enfants*.
- Héritier, F. (2005) Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire. *Histoire de la violence éducative*, article. <https://www.oveo.org/histoire-de-la-violence-educative/>
- Holden, G. W., Brown, A. S., Baldwin, A. S. et Croft Caderao, K. (2014). Research findings can change attitudes about corporal punishment. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 902-908.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2013.10.013>
- Jacques, M. (2021). *Le bâton dans l'éducation : misère des châtements corporels d'Haïti au Canada*. L'Harmattan.

- Jacques, M. et Nelson, A. (2017). *Pour une éducation sans bâton : à l'usage des parents et des éducateurs en général*. C3 Editions.
- Jaime, S., Laura, M., Chloe, F., Manal, Q. et Quentin, W. (2021). *La réalité inacceptable et intolérable des chatiments corporels infligés aux enfants et aux jeunes*. Education For Global Development.
- Jones, H. et Perles, K. (2016). Preuves longitudinales multinationales sur les châtements corporels dans les écoles. *Innocenti Research Brief*, 1-6.
- Kesner, J., Kwon, K.-A. et Lim, C. (2016). The role of race in preservice teachers' perceptions of and attitudes towards corporal punishment and child maltreatment. *Teaching and Teacher Education*, 59, 318-326. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.tate.2016.06.015>
- Landau, M. J., Kay, C. et Whitson, A. (2015). Compensatory control and the appeal of a structured world. *Psychological Bulletin*, 141(3), 694.
- Lani-Bayle, M. (2004). Vers une transmission intergénérationnelle des savoirs. *Savoirs*, 4(1), 67-70. <https://doi.org/10.3917/savo.004.0067>
- Lansford, J. E., Tapanya, S. et Odhiambo, P. (2022). Le chatiment corporel. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. Abilio
- Lansford, J. E., Topanya, S. et Oburu, P. O. (2022). Violence sociale : le chatiment corporel. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. Abilio
- Lecrosnier, A. (2007). L'histoire suppliciée. *Critique*, 716-717(1), 58-69. <https://doi.org/10.3917/criti.716.0058>
- Légeron, P. (2008). Le stress professionnel. *L'information psychiatrique*, 84(9), 809-820. <https://doi.org/10.1684/ipe.2008.0394>
- Lwo, L.-s. et Yuan, Y.-S. (2011). Teachers' perceptions and concerns on the banning of corporal punishment and its alternative disciplines. *Education and Urban Society*, 43, 137-164. <https://doi.org/10.1177/0013124510380232>
- Malak, M. S., Sharma, U. et Dappeler, J. M. (2015). 'Can I really teach without my magic cane?' Teachers' responses to the banning of corporal punishment. *International Journal of Inclusive Education*, 19(12), 1325-1341. <https://doi.org/10.1080/13603116.2015.1059500>
- Martineau, S. et Gauthier, C. (1999). La gestion de classe au coeur de l'effet enseignant. *Revue des sciences de l'éducation*, 25(3), 467-496. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/032010ar>

- Maxwell, B. (2019). *Développement moral*. <https://encyclo-philos.fr/developpement-moral-gp>
- Mayisela, S. (2018). “Malicious to the skin” The internalisation of corporal punishment as a teaching and a disciplinary tool among South African teachers. *Mind, Culture, and Activity*, 25(4), 293-307. <https://doi.org/10.1080/10749039.2018.1519833>
- Nakada, H. (2019). Les châtiments corporels au Japon. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 81, 55-62.
- Naître et Grandir. (2024). *Pourquoi punir ou donner une fessée peut nuire à l'enfant*. https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/comportement/ik-naitre-grandir-enfant-punir-fessee/
- Naz, A., Khan, W., Daraz, U., Hussain, M. et Khan, Q. (2012). The impacts of corporal punishment on students' academic performance: Career and personality development up-to secondary level education in Khyber Pakhtunkhwa Pakistan. *International Journal of Business and Social Science*, 2(12), 130-140.
- Ngo, A. F. (2016). *Working with chinese families that practice corporal punishment: Moderating factors and cultural implications*. APA PsycInfo. <https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psych&AN=2016-99020-375&site=ehost-live>
- Organisation mondiale de la Santé. (2025). *Châtiments corporels des enfants et santé*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/corporal-punishment-and-health>
- Pagé, G. et Moreau, J. (2007). Intervention et transmission intergénérationnelle : services manquants, intervenants dépassés : l'intervention en protection de la jeunesse et la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. *Service social*, 53(1), 61-73. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/017988ar>
- Pierre, M. et Jacques, B. (2002). *Pour l'amour des enfants, non aux chatiments corporels!* Trait d'union Collection
- Pollak, S. D. (2005). L'impact de la maltraitance sur le développement psychosocial des jeunes enfants. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, 1-5. <https://www.enfant-encyclopedie.com/maltraitance-des-enfants/selon-les-experts/limpact-de-la-maltraitance-sur-le-developpement-psychosocial>

- Rafique, S. et Ahmed, K. F. (2019). Gender differences in corporal punishment: Academic self-efficacy and drop-out in secondary school students. *International Journal of Psychology and Educational Studies*, 6(3), 73-79. <https://biblioproxy.uqtr.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=EJ1233654&site=ehost-live>
- Rocourt, D. (2021). *L'impact de l'adoption d'une loi interdisant les châtiments corporels dans le contexte familial en Suisse* [Mémoire de maîtrise]. Université de Genève
- Saller, R. P. (1994). *Patriarchy, property and death in the roman family*. Cambridge University Press.
- Salmona, M. (2016). *Châtiments corporels et violences éducatives: pourquoi il faut les interdire en 20 questions réponses*. Dunod.
- Shor, R. (1999). Inappropriate child rearing practices as perceived by jewish immigrant parents from the former soviet union. *Child Abuse & Neglect*, 23(5), 487-499. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(99\)00024-1](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0145-2134(99)00024-1)
- Shor, R. (2006). Physical punishment as perceived by parents in Russia: Implications for professionals involved in the care of children. *Early Child Development and Care*, 176(3-4), 429-439. <https://doi.org/10.1080/03004430500092266>
- Straus, M. (1991). Discipline et déviance : punitions corporelles infligées aux enfants et violences et autres crimes commis à l'âge adulte. *Problème sociaux*, 38, 133-154.
- Straus, M. A., Sugarman, D. B. et Giles-Sims, J. (1997). Spanking by parents and subsequent antisocial behavior of children. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 151(8), 761-767. <https://doi.org/10.1001/archpedi.1997.02170450011002>
- Talla Tall, M. (2019). *Croyances des enseignants sur la Punition corporelle à l'école élémentaire : Exemple de l'IEF de Mbour I* [Mémoire de Maîtrise] Université Cheikh Anta Diop.
- Tiwari, A. (2019). The corporal punishment ban in schools: Teachers' attitudes and classroom practices. *Educational Studies*, 45(3), 271-284.
- Tschannen-Moran, M. et Hoy, A. W. (2007). The differential antecedents of self-efficacy beliefs of novice and experienced teachers. *Teaching and Teacher Education*, 23(6), 944-956. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.tate.2006.05.003>
- Ullah, O. et Nisar Ul Haq, M. (2019). Impact of Corporal Punishment on the students drop out at primary level. *Global regional review*, 51, 473-479.

- UNICEF. (2014). *Hidden in Plain Sight: A statistical analysis of violence against children*. <https://data.unicef.org/resources/hidden-in-plain-sight-a-statistical-analysis-of-violence-against-children/>
- UNICEF. (2018). *Une leçon quotidienne, mettre fin à la violence quotidienne à l'école*. https://www.unicef.org/media/47651/file/An_Everyday_Lesson-ENDviolence_in_Schools_FR.pdf
- Wolters, C. A. et Daugherty, S. G. (2007). Goal structures and teachers' sense of efficacy: Their relation and association to teaching experience and academic level. *Journal of Educational Psychology*, 99(1), 181-193. <https://doi.org/10.1037/0022-0663.99.1.181>
- Yeboah, D. (2020). Teachers' perceptions of the abolition of caning in Ghanaian schools. *Issues in Educational Research*, 30(1), 379-395. <http://www.iier.org.au/iier30/yeboah.pdf>

Appendice A

Questionnaire sur le châtimeht corporel

SECTION : DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES

À quel niveau scolaire enseignez-vous ? (Cette recherche s'adresse uniquement à des enseignants du primaire).

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire

Quel est votre sexe ?

- Femme
- Homme

Quel est votre âge ? (Ex : 25 ans)

Quel est le nombre d'années d'expérience que vous avez en enseignement ? (Ex : 5 ans)

Niveau de diplôme obtenu :

- Diplôme d'études secondaires et moins
- Baccalauréat
- Certificat (mémoire non présenté)
- Licence
- Maitrise
- Autre diplôme

SECTION : INFORMATIONS SUR L'ECOLE

Selon vous, quel est le nombre d'enseignants dans votre école primaire? (Ex : 10 enseignants)

Votre école est située en :

- Ville
- Milieu rural

Combien il y a-t-il d'élèves dans votre classe ? (Ex : 30 élèves)

Type de formation ?

- École normale
- Science de l'éducation
- Jardinière
- Autres

SECTION : EXPERIENCES AVEC LE CHATIMENT CORPOREL

Veillez répondre au meilleur de votre connaissance aux prochaines questions. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, nous voulons connaître votre opinion sur le sujet du châtimeut corporel. Toutes les réponses seront traitées de façon anonyme et confidentielle.

Ce questionnaire est une adaptation de l'instrument élaboré par Talla Tall (2019) dans l'étude intitulée " Croyances des enseignants sur la Punitioa corporelle à l'école élémentaire : Exemple de l'IEF de Mbour 1".

Le châtimeut corporel consiste à :

	Oui	Non
Appliquer des coups sur une partie du corps de l'enfant avec la main.		
Faire réparer un objet détérioré par l'élève (livres, fenêtres, matériels pédagogiques, etc.).		
Manipuler une partie du corps de l'enfant (secouer, pincer, tirer oreilles, tirer cheveux, tirer ou secouer les bras de l'enfant, etc.).		
Soumettre l'enfant à des postures ou positions inconfortables, gênantes ou vexatoires (isolement, position debout à un endroit de la classe ou dans la cour, à genoux, front la table etc.).		
Imposer des travaux particuliers (balayage, désherbage, autres types de corvées).		
Retenue pendant la récréation ou après les heures de cours.		

À votre avis, dans certains cas de transgression, le châtimeut corporel est envisageable :

- Non. En aucune façon.
- Oui. Dans certains cas.
- Dans tous les cas.

À votre avis, quel est le type de châtimeut corporel le plus fréquemment utilisé dans les écoles primaires parmi ceux évoqués ci-dessous :

- Appliquer des coups sur une partie du corps de l'enfant avec la main ou un objet
- Manipuler une partie du corps de l'enfant (secouer, pincer, tirer oreilles, tirer cheveux, tirer ou secouer les bras de l'enfant etc.)
- Soumettre l'enfant à des postures ou positions inconfortables, gênantes ou vexatoires (isolement, position debout à un endroit de la classe ou dans la cour, à genoux, front contre la table etc.)

À votre avis, l'utilisation du châtime^{nt} corporel à l'école primaire haïtienne est :

- Très fréquente
- Fréquente
- Peu fréquente
- Inexistante

Veillez indiquer dans quelles circonstances le châtime^{nt} corporel est envisageable pour les cas de transgression :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Absences ou retards répétés et injustifiés				
Travail à domicile non effectué (leçons, exercices, enquêtes etc.)				
Turbulence (Bavardage, chahuts, injures, etc.)				
Activités nuisibles pour la sécurité de l'enfant ou des autres				
Bagarres, détention ou usages d'objets dangereux				
Violation du règlement intérieur				

Généralement, comment réagissent les parents à la suite d'un châtime^{nt} corporel infligé à leurs enfants :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Ils viennent demander des explications				
Ils se plaignent auprès d'un supérieur				
Ils saisissent la justice				
Ils viennent rassurer l'enseignant.				
Ils infligent un châtime ^{nt} supplémentaire à leur enfant				

Étant enfant, avez-vous été au moins une fois victime de châtiments corporels dans votre quartier ?

- Souvent
- Occasionnellement
- Rarement
- Jamais

En général, un enfant qui subit un châtiment de type corporel :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Accepte l'acte punitif				
Manifeste sa désapprobation				
Se retire dans son coin				
Évite de répéter le comportement puni				
S'améliore définitivement				
Répète le comportement puni en cachette				
Se plaint auprès de ses parents				

En cas d'utilisation du châtiment corporel, croyez-vous que vous serez approuvé ou désapprouvé par :

	Approuvé	Désapprouvé
Vos collègues que vous jugez expérimentés et/ou compétents		
Votre directeur d'école		
Les membres de la direction		
Les parents de vos élèves		
Les membres influents de votre famille		
Vos amis proches non enseignants		

Étant enfant, avez-vous été au moins une fois victime de châtiments corporels en famille ?

- Souvent
- Occasionnellement
- Rarement
- Jamais

Étant enfant, avez-vous été au moins une fois victime de châtiments corporels à l'école ?

- Dans toutes mes années à l'école
- Dans la plupart de mes années à l'école
- Dans quelques-unes de mes années à l'école
- Dans aucune de mes années à l'école

Dans la liste suivante, veuillez cocher les conditions que vous percevez comme favorisant le recours à des châtiments corporels s'il y en a (Vous pouvez choisir plusieurs cases) :

- Les classes pléthoriques (avec beaucoup d'élèves)
- L'utilisation du châtiment corporel dans les familles
- Les croyances culturelles
- Le rôle de la peur dans l'éducation traditionnelle
- Les méthodes pédagogiques
- Les orientations du système (compétition, exigence de résultats, évaluations, etc.)
- La formation des enseignants
- Le défaut de moyens adéquats pour des méthodes de discipline alternative
- L'immaturité de l'enfant d'âge primaire rend difficile l'argumentation rationnelle
- Les châtiments corporels que nous avons subis comme enfants et qui nous ont fait du bien
- Le manque de volonté des enfants
- L'indiscipline des enfants

Selon vous, les châtimets corporels que vous avez subis pendant votre enfance vous ont fait :

- Du bien
- Du mal
- Plus de bien que de mal
- Plus de mal que de bien
- Je ne sais pas

En général, agir conformément aux attentes des personnes qui sont importantes pour vous est :

- Très important
- Important
- Peu important
- Pas du tout important

SECTION : CROYANCES SUR LA DISCIPLINE ET LE CHATIMENT CORPOREL

À votre avis, le châtimet corporel favorise la motivation des élèves à mieux travailler :

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Jamais

Selon vous, la motivation des élèves pour travailler à l'école est :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Nécessaire				
Utile				
Importante				
Néfaste				

Selon vous, faire régner une bonne discipline dans la classe est :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Nécessaire				
Utile				
Importante				
Néfaste				

En général, est-il convenable en tant qu'enseignant du primaire et éducateur de recourir au châtimeⁿt corporel dans une classe ?

- Oui
- Non

À votre avis, l'autorité de l'enseignant est :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Nécessaire				
Utile				
Importante				
Néfaste				

Selon vous, le châtimeⁿt corporel favorise une meilleure discipline des élèves :

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Jamais

À votre avis, le recours au châtimeⁿt corporel entraîne chez l'enfant :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Une prise de conscience de sa mauvaise attitude				
Des blessures corporelles				
Plus d'agressivité chez l'enfant				
De mauvaises performances scolaires				
De meilleures performances scolaires				
Des absences fréquentes de l'élève				
Un meilleur comportement de l'élève				
Troubles psychiques				
Un plus grand respect envers l'enseignant				
Dépendances diverses (drogues, cigarette, etc.)				
Baisse de l'amour pour les études				

Le recours au châtimeⁿt corporel entraîne pour l'enseignant des sanctions :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Administratives				
Judiciaires				
Sociales				

Vos principes personnels vous laissent-ils croire qu'il est convenable d'utiliser du châtimeⁿt corporel dans une classe du primaire ?

- Oui
- Non

À votre avis, le recours au châtimeⁿt corporel dans une classe du primaire est :

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Nécessaire				
Utile				
Importante				
Néfaste				
Sans conséquence				

Pour vous remercier d'avoir rempli le questionnaire, nous allons attribuer au hasard cinquante cartes de téléphone cellulaire. Voulez-vous participer au tirage ?

- Oui
- Non

Selon vous, les théories prônant une éducation sans punition corporelle reflètent nos réalités en Haïti :

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Avez-vous un numéro de téléphone Digicel / Natcom pour recevoir les minutes ?

- Oui
- Non

Appendice B

Lettre d'informations et formulaire de consentement pour les enseignants

LETTRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Bonjour,

Merci d'avoir cliqué sur le lien. Votre participation à cette recherche, qui vise à mieux comprendre la perception qu'ont les enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire, serait grandement appréciée. Les renseignements fournis dans cette lettre d'information visent à vous aider à comprendre exactement ce qu'implique votre éventuelle participation à ce projet de recherche et à prendre une décision éclairée à ce sujet. Nous vous recommandons donc de lire ce formulaire de consentement attentivement et de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Objectifs

Les objectifs de ce projet de recherche sont 1) de décrire la perception des enseignants haïtiens de l'efficacité de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire; 2) explorer les liens entre le fait d'avoir été soi-même victime de châtiments corporels et les perceptions envers leur utilisation à l'école 3) d'identifier les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants qui l'utilisent.

Tâche

Votre participation à ce projet de recherche consiste à remplir un questionnaire en ligne portant sur la perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire.

Risques, inconvénients et inconforts

Aucun risque n'est associé à votre participation. Le fait de répondre à un questionnaire sur le châtiment corporel pourrait cependant provoquer une réflexion quant aux pratiques éducatives que vous utilisez dans votre salle de classe et pourrait vous faire vivre des émotions si vous avez déjà été exposé au châtiment corporel. Si jamais vous ne vous sentez pas bien, vous pouvez

toujours téléphoner à la Cellule d'Intervention d'Urgence d'Haïti au (509) 2919-9000. Le temps consacré au projet, soit d'environ 30 minutes, demeure aussi un inconvénient.

Bénéfices

Votre contribution à l'avancement des connaissances au sujet de la perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire est le seul bénéfice direct prévu à votre participation. Cinquante cartes de téléphone d'une valeur de 1, 000 gourdes chacune seront tirées au sort pour compenser les données mobiles de 50 des enseignants qui auront rempli le questionnaire.

Confidentialité

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Votre confidentialité sera assurée par un code numérique associé à chaque questionnaire complété. Les résultats de la recherche, qui pourront être diffusés sous forme d'un mémoire de maîtrise et d'un article scientifique, ne permettront pas d'identifier les participants. Les autorités du ministère, du district scolaire ou de l'école n'auront pas accès à vos réponses. Celles-ci seront reçues et analysées directement au Québec. Les données recueillies seront conservées sur un ordinateur dont l'accès est protégé par un mot de passe et les seules personnes qui y auront accès seront l'étudiant-chercheur et la directrice de recherche. Après la fin du projet de recherche, elles seront conservées pendant cinq (5) ans sur un disque dur externe et seront par la suite détruites via la défragmentation du disque dur externe.

Les données nominatives recueillies à la fin du questionnaire afin de participer au tirage seront placées dans un fichier distinct des réponses au questionnaire, afin que votre nom ne puisse être associé à vos réponses. Ces données seront détruites immédiatement une fois le tirage terminé.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non et de vous retirer en tout temps et ce, sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications.

Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche. Vous pouvez communiquer avec l'étudiant-chercheur au courriel suivant : sadelyn.lucien@uqtr.ca ou par WhatsApp au +1 581-578-9065.

Question ou plainte concernant l'éthique de la recherche

Cette recherche est approuvée par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un certificat portant le numéro CERPPE-24-34-07.02 a été émis. Pour toute question ou plainte d'ordre éthique concernant cette recherche, vous devez communiquer avec la secrétaire du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières au Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche, par téléphone au (1-800-365-0922, Poste 2129) ou par courrier électronique au cereh@uqtr.ca.

En cochant cette case, je confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet : « Perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire ». J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bénéfices éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est entièrement volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

Appendice C

Lettre d'informations aux directions d'écoles

Québec, le 13 janvier 2024.

Note aux directions d'école.

Monsieur le directeur,

Je suis Sadelyn Lucien, un étudiant haïtien qui réalise un projet de recherche dans le cadre d'une maîtrise à l'Université du Québec à Trois-Rivières au Canada. Le sujet de mon mémoire de maîtrise est ainsi formulé: « **Perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire** ». Je sollicite votre collaboration pour inviter les enseignants de votre école à remplir un questionnaire anonyme dans le cadre de ce projet.

Le responsable du Bureau de votre District Scolaire (BDS) (niveau fondamental) a été informé du projet et le soutient. C'est d'ailleurs lui qui m'a fourni vos coordonnées. Il est important de comprendre que les informations fournies dans le cadre de cette recherche ne permettront pas d'identifier les répondants, ni leur école d'appartenance. Les données recueillies seront conservées sur un ordinateur dont l'accès est protégé par un mot de passe et les seules personnes qui y auront accès seront l'étudiant-chercheur et la direction de recherche. Personne à l'extérieur du projet n'aura accès aux données recueillies. Après la fin du projet de recherche, elles seront conservées pendant cinq (5) ans sur la plateforme sécurisée OneDrive UQTR. Le temps moyen nécessaire au remplissage du questionnaire par un enseignant est d'environ 20 minutes. Cinquante (50) des enseignants qui auront rempli le questionnaire auront la chance de gagner une carte de téléphone d'environ 1, 000 gourdes pour compenser les données mobiles utilisées pour remplir ledit questionnaire.

Ainsi, je sollicite votre collaboration qui consisterait en l'envoi du message ci-dessous aux enseignants de votre école, par WhatsApp. Les enseignants prendront ensuite la décision de participer ou non au projet.

Je vous remercie sincèrement à l'avance pour votre collaboration.

Sadelyn Lucien
Étudiant à la maîtrise
Chercheur de l'étude
Sadelyn.lucien@uqtr.ca

Merci de faire parvenir le message suivant aux enseignants :

Cher enseignant,

Vous êtes invité (e) à participer à un projet de recherche mené au Québec par M. Sadelyn Lucien, au sujet de l'utilisation des châtimets corporels dans les écoles primaires. Cela ne prendra que 20 minutes de votre temps. Parmi les participants, 50 se verront remettre une carte de 1, 000 gourdes pour compenser les données mobiles utilisées. Pour plus d'information et participer au projet, merci de cliquer sur ce lien : <http://www.uqtr.ca/chatimentcorporelhaiti>

Appendice D
Certificat Éthique



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - PSYCHOLOGIE ET PSYCHOÉDUCATION

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche - Psychologie et Psychoéducation a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : Perception des enseignants haïtiens de l'utilisation du châtiment corporel à l'école primaire

Chercheur(s) : Sadelyn Lucien
Département de psychoéducation et travail social

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT CERPPE-24-34-07.02

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 10 janvier 2025 au 10 janvier 2026

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Charles Viau-Quesnel
Président du comité

Fanny Longpré
Secrétaire du comité

Appendice E

Tableau résumé des études

Tableau A

Études	N Participants	But et objectifs	Instruments utilisés
(El Ouardani, 2018)	30	<ul style="list-style-type: none">- Examiner les réactions des parents, élèves et enseignants à l'interdiction nationale des châtiments corporels.- Analyser comment, malgré l'interdiction, les châtiments corporels sont ignorés dans la pratique.- Explorer comment les discours autour du châtiment corporel expriment la relation entre les citoyens ruraux et l'État, via le rôle des enseignants, en lien avec les notions de soin et d'autorité.	<ul style="list-style-type: none">- Observations- Entretien non structuré- Entretien semi-structuré
Kesner <i>et al.</i> ,2016)	105	<ul style="list-style-type: none">- Explorer les liens entre la race des enseignants en formation et leurs attitudes face au châtiment corporel, à la maltraitance infantile.- Décrire leurs perceptions des pratiques disciplinaires parentales et le signalement obligatoire.	<ul style="list-style-type: none">- Questionnaire- Vignettes
Malak <i>et.</i> ,2015)		<ul style="list-style-type: none">- Décrire les points de vue des enseignants de Rajshahi (Bangladesh) sur la gestion des comportements inappropriés des élèves.- Explorer leurs perceptions de la politique récemment adoptée interdisant le châtiment corporel.- Analyser la manière dont ils réagissent aux comportements inappropriés dans le cadre de cette nouvelle politique.	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens semi-structurés.

Études	N Participants	But et objectifs	Instruments utilisés
(Mayisela, 2018)	26	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les processus interpsychologiques sous-jacents à la persistance du châtimeⁿt corporel comme outil disciplinaire, malgré son interdiction légale. - Explorer le lien entre leurs expériences personnelles pendant l'enfance et l'internalisation de cette pratique. - Décrire les perceptions des enseignants de ces pratiques dans le contexte d'une légale législation interdisant le châtimeⁿt corporel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Observations participantes - Entretiens non structurés - Groupe de discussion - Entretiens semi-structurés
(Tiwari, 2019)	37	<ul style="list-style-type: none"> - Explorer les perceptions des enseignants de Delhi à l'égard du châtimeⁿt corporel, ainsi que leur degré d'adhésion à son interdiction - Identifier les raisons de la persistance du châtimeⁿt corporel, malgré son interdiction légale. - Analyser la controverse suscitée par le châtimeⁿt corporel en lien avec le climat social des écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Observations - Entretiens semi-structurés
(Yeboah, 2020)	60	<ul style="list-style-type: none"> - Explorer les perceptions des enseignants concernant la politique gouvernementale interdisant le châtimeⁿt corporel dans les écoles ghanéennes. - Examiner les différences éventuelles entre les enseignants hommes et femmes dans leurs attitudes face à l'interdiction du châtimeⁿt corporel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire